



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent des anciens combattants**

---

ACVA



NUMÉRO 080



1<sup>re</sup> SESSION



42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 22 mars 2018**

**Président**

M. Neil Ellis



## Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 22 mars 2018

• (1100)

[Traduction]

**Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)):** Bonjour à tous. La séance est ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude des obstacles à la transition et des résultats mesurables d'une transition réussie.

Nous allons commencer ce matin avec notre premier groupe de témoins, qui disposeront chacun de cinq minutes pour faire un exposé, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par Mme Desmond.

Bienvenue.

**Mme Cassandra Desmond (avocate, Desmond Family Tragedy Rally For Change, à titre personnel):** Merci à tous de m'avoir invitée.

« Je vous ai offert la paix. J'ai eu pitié de vous. » Tout d'abord: le drame de ma famille; ensuite: ma vie maintenant.

Lorsqu'ACC laisse tomber un ancien combattant, il laisse tomber la famille, la collectivité, la province et la nation, tant sur le plan émotif que financier.

Le drame qu'a vécu ma famille était évitable. Notre gouvernement étudie les suicides chez les anciens combattants depuis les années 1990 et n'a toujours pas fait grand-chose pour remédier à la situation.

Notre gouvernement a accepté de s'occuper des anciens combattants blessés et libérés pour des raisons médicales dès 2009 à 2013. Le rôle qu'a joué le Canada dans la guerre en Afghanistan a duré 10 ans. Il a pris fin en 2011, et au fil du temps, de nombreux problèmes ont été signalés et continuent de l'être au sujet de l'unité responsable de la transition des soldats qui y sont envoyés, l'Unité interarmées de soutien du personnel ou UISP.

Avant que son cas passe entre les mailles du filet d'ACC, mon frère avait connu des problèmes systématiques avec l'UISP, à tel point que son propre sergent craignait de le transférer à cette unité. Le sergent Butler avait déclaré qu'il craignait que le transfert à l'UISP « ne fasse en sorte que Lionel se sente plus isolé. Le personnel n'est pas équipé pour traiter les maladies mentales. Il n'a pas la formation nécessaire... [L'UISP] est une unité de détention où l'on se débarrasse des soldats qui ne sont pas médicalement aptes... pour les remplacer par [d'autres qui le sont]. »

L'UISP du Nouveau-Brunswick, établie à Gagetown, comptait deux commandants de section chargés de 60 à 100 personnes. Ni l'un ni l'autre n'avait été formé pour traiter les maladies mentales, même si le MDN prétend que toutes les autres régions du pays, sauf Gagetown au Nouveau-Brunswick, manquaient de personnel. Je suis certaine que mon ami Barry Westholm peut témoigner de cela.

On enseigne à ces hommes et à ces femmes d'être stoïques et d'endurer la douleur ou les souffrances, sans montrer leurs sentiments et sans se plaindre. Lorsqu'ils n'affichent plus ce comportement et qu'ils commencent à se plaindre et à montrer leurs sentiments, on leur dit simplement et honnêtement que les anciens combattants demandent « plus que ce que l'on est en mesure de leur donner ». Je ne suis pas d'accord.

Ces grands hommes et femmes ont donné leur vie, et tout ce qu'ils demandent, c'est ce qu'on leur avait promis et ce qu'ils méritent. Pourtant, nous sommes capables de donner généreusement à l'extérieur de notre pays pour aider les autres, alors pourquoi ne pas aider les nôtres en premier? Comme le disait Nelson Mandela, « Je ne suis pas vraiment libre si je prive quelqu'un d'autre de sa liberté ».

Il suffit de les employer à d'autres tâches. Le trouble de stress post-traumatique et les autres blessures physiques ne devraient pas affecter leur emploi ou leur carrière dans l'armée. Pourquoi une personne devrait-elle cacher comment elle se sent de peur d'être jugée en fonction de sa capacité ou de son rendement?

Il faut savoir ce que vivent ces personnes avant de les libérer pour des raisons médicales. Elles devraient bénéficier de ce soutien à l'interne pendant qu'elles sont encore actives dans l'armée, au lieu d'être libérées et de se retrouver livrées à elles-mêmes.

Les militaires devraient trouver des débouchés dans leur système pour ces soldats libérés pour des raisons médicales, afin qu'ils puissent avoir encore une carrière et un emploi, plutôt que de se retrouver seuls, abandonnés, sans autre ressource que leurs prestations d'invalidité dans le civil. Ce n'est pas juste et cela ajoute à leur stress et ne devrait pas constituer un obstacle pour qu'ils continuent de servir leur pays.

Ces hommes et ces femmes méritent qu'on leur donne une chance. Compte tenu de tout le temps et l'argent que nous avons investis dans eux, ils méritent d'avoir la possibilité de revenir, parce que du soutien est disponible pendant qu'ils sont encore actifs, parce qu'ils sont encore porteurs d'espoir et de foi et qu'ils ne devraient pas avoir à s'inquiéter que tout cela leur échappe et qu'ils ne puissent plus faire ce qu'ils aiment. La raison pour laquelle ils ont choisi de protéger leur pays, c'est qu'ils l'aiment et qu'ils aiment servir.

Notre gouvernement a créé une situation où il n'existe aucune responsabilité. Vous ne pouvez pas sous-estimer notre générosité et notre patience. Vous ne pouvez pas nier notre souffrance, notre douleur, notre méfiance et nos sentiments de culpabilité, en laissant ces personnes croire qu'elles font quelque chose de bien, pour finalement les laisser tomber et leur tourner le dos lorsqu'elles souffrent.

Au lieu de les aider, vous leur faites plus de mal. Beaucoup de temps s'est écoulé et je n'ai vu aucun changement, mis à part un plan conjoint de prévention du suicide. ACC et le MDN sont tellement dysfonctionnels, avec leurs promesses non tenues, leurs mensonges, ainsi que leurs gestes plus éloquents que tous les mots, dans l'espoir de nous faire taire ou d'éteindre la flamme qui nous anime.

Je veux ranimer cette flamme ici aujourd'hui, comme l'a dit Lisa Nichols, et je vous conseille de vous protéger les yeux, parce que la lumière deviendra de plus en plus vive.

Le temps de la sensibilisation, de la compréhension et du soutien est venu. Vous devez vous attaquer à ces problèmes, afin d'éviter que de nouveaux se posent et avant que tout soit perdu. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Vous avez maintenant plus de motivation que jamais et plus de raisons de poursuivre vos efforts et d'assumer vos responsabilités.

Vous n'en êtes qu'au début de ce qui a été un long parcours pendant toutes ces années. Le moment est venu pour vous de rajuster le tir et de maintenir le cap. Tout mon univers se trouvait dans cette maison ce soir-là.

Tout le monde ici a une histoire, qu'il n'a peut-être pas choisie. Il faut toutefois toujours se rappeler que « la bataille n'est pas la vôtre, mais bien celle du Seigneur ».

• (1105)

**Le président:** La parole va maintenant à Mme Elms.

**Mme Sherri Elms (à titre personnel):** Merci de me permettre de prendre la parole aujourd'hui.

J'aimerais me présenter brièvement. Je m'appelle Sherri Elms. Je suis pharmacienne de profession, mais à cause des événements des dernières années, j'ai laissé de côté ma pratique et je suis retournée aux études pour faire un doctorat à l'Université Queen's. Je viens de terminer ma première année. J'ai deux enfants: un fils, âgé de 25 ans, qui étudie les sciences infirmières à Trent, et une fille de 23 ans, qui termine un baccalauréat en philosophie à l'Université Queen's.

Je suis aussi une cliente d'Anciens Combattants Canada. Je n'ai pas ce statut parce que j'ai servi dans les Forces armées canadiennes, mais parce que mon mari l'a fait. On parle aujourd'hui de la transition de la vie militaire à la vie civile, une transition à laquelle mon mari n'a pas survécu. Le 3 novembre 2014, alors qu'il était toujours officier d'infanterie, mon mari s'est suicidé. À ce moment-là, il avait le grade de capitaine et comptait presque 35 ans de service comme militaire de rang et officier.

Nous étions mariés depuis sept ans lorsqu'il a eu sa première affectation en Somalie. Je me rappelle à quel point il était enthousiaste. Je me souviens aussi de l'enthousiasme de tous ses compagnons à l'idée de partir. Ils voulaient aider à reconstruire un pays brisé. Lorsqu'il est rentré, il était un homme différent, désillusionné et amer, avec des problèmes de mémoire persistants, des sueurs nocturnes fréquentes et de l'insomnie. En fait, dans leur décision, les responsables d'Anciens Combattants ont conclu qu'il avait subi son premier traumatisme en Somalie et que celui-ci s'était aggravé par suite de ses autres affectations.

Il a été déployé trois autres fois dans sa carrière, en Bosnie, à Haïti et en Afghanistan. De plus, il a passé plusieurs mois loin de la maison, ici et là, quelque part en Afrique, quelque part en Europe, quelque part en Norvège, quelque part dans le nord du Canada. C'est la réalité d'un soldat d'infanterie. Il n'a jamais cessé de vouloir faire son travail. Il n'a jamais cessé de se porter volontaire pour partir. Je savais qu'il ne fallait pas lui demander de rester à la maison. Cela faisait partie de lui, de ce qu'il était. Je ne peux pas dire à quel point

il était bien dans ce rôle. Malgré ce que cela a coûté à ma famille, je demeure fière de ses réalisations en tant que soldat.

Je ne suis pas certaine que les militaires partagent cette fierté. Je m'en suis aperçu après son décès. Une fois le choc dissipé, j'ai pu ressentir le malaise des militaires à l'égard de son suicide. Malgré la présence de trois généraux à ses funérailles, dont l'un est devenu le chef d'état-major actuel de la Défense, la honte était perceptible.

Le comité se penche sur ce qui contribue à faciliter ou non pour les membres des Forces canadiennes la divulgation de leur état de santé, ainsi que sur les interactions avec ACC. C'est sur cet aspect que je vais me concentrer.

Ma vie avant la mort de mon mari n'était pas facile. Il était en colère. Il était instable et je ne pouvais pas prédire quand il exploserait. Il ne s'en est jamais pris à nous physiquement, mais ses paroles étaient blessantes, et elles nous étaient adressées à tous les trois. Il m'a souvent parlé de suicide. Je lui ai dit une fois que j'allais appeler le médecin militaire. Il m'a répondu, « Sherri, tu ne peux pas utiliser le mot suicide, parce que si tu le fais, je ne pourrai pas être déployé et que si cela se produit, j'aimerais mieux être mort ». Je me souviens d'une carte de la Saint-Valentin dans laquelle il disait que notre vie était en « montagnes russes » et que même si parfois il voulait juste se jeter devant un autobus, il pensait qu'il tiendrait le coup.

Je l'ai encouragé à chercher de l'aide, ce qu'il a fait sporadiquement. Dans les années qui ont précédé sa mort, il a consulté une psychiatre, mais il ne l'aimait pas. Cela n'a pas cliqué entre eux. Après son décès, j'ai récupéré son dossier dans ses effets personnels et j'ai lu les notes qu'elle avait prises. Elle souhaitait me rencontrer, mais il ne me l'a jamais dit et ne m'a jamais invitée à leurs rencontres. Il a tout simplement cessé de la voir, et elle a fermé le dossier, sans que personne n'assure de suivi.

Dans les six mois qui ont précédé sa mort, notre vie était un enfer. Il buvait de plus en plus, ce qui était contraire à ses habitudes. Il avait toujours été mon chauffeur désigné pour que, lorsque nous sortions, je puisse boire. Il était très malheureux. À l'été 2014, notre mariage s'est effondré. La séparation a été traumatisante, et j'ai dû m'absenter du travail pendant six semaines. Au mois d'août de cet été-là, la situation est devenue insupportable, et mes amis s'inquiétaient pour ma sécurité. J'étais certaine qu'il ne me ferait pas de mal, mais je m'inquiétais pour sa sécurité. Je l'ai personnellement dit à son patron. J'en ai personnellement parlé à son médecin. Personne ne me croyait. Je sais que l'aumônier lui a parlé, mais il a nié avoir des idées suicidaires. Il n'avait pas de difficulté à faire cela. C'était un soldat. Je me suis sentie laissée de côté et je croyais que les gens attribuaient mon ressentiment à mon statut d'ex-conjointe. J'aurais voulu crier. Je suis une professionnelle de la santé et je suis respectée. À cette époque, je travaillais dans un centre de santé familial. Je collaborais avec des médecins, des travailleurs sociaux et des psychiatres. Nous nous occupons de ce genre de problèmes tout le temps. Je me rendais compte de la situation, mais personne ne voulait m'écouter. L'automne est arrivé, et il a continué de perdre du poids et de boire. Il était affreux à voir. Sa peau était jaune. Il a passé la fin de semaine précédant son décès avec nous à la maison. Sa vie se brisait sous mes yeux. Cette fin de semaine-là, j'ai tenté à deux reprises de l'amener à l'urgence. Il ne voulait pas y aller. Si je l'avais forcé ou si j'avais appelé le 911, il me disait qu'il mentirait et qu'il pourrait sortir après 24 heures et que je ne pourrais pas le retrouver.

Ce lundi matin-là, il est parti avant que nous soyons réveillés. Un message texte m'a réveillée. Je l'ai appelé. Il m'a parlé une dernière fois. Il m'a dit où il était, à Kingston Mills, et lorsque je lui ai dit que je lui envoyais de l'aide, il a raccroché. C'est tout. Dix minutes plus tard, il était mort.

● (1110)

Il n'a pas reçu de traitement approprié. Il était de toute évidence mal à l'aise de le demander ou d'admettre qu'il en avait besoin. C'était un soldat aguerri. Il a été formé pour ne jamais s'arrêter. Il ne pouvait rien faire d'autre que cela. Il était réfractaire à l'idée que quelque chose n'allait pas. Selon lui, j'étais évidemment celle à l'origine de tous les problèmes dans notre vie.

Je sais que les médecins et les autres intervenants ne peuvent pas lire dans les pensées, mais de là à le croire aveuglément, malgré sa perte de poids, ses changements de comportement et les multiples avertissements venant de moi... Il doit y avoir un moyen de tenir compte de ce que les familles voient et de ce qu'elles savent être vrai. Maintenant, je suis veuve et je dois traiter avec Anciens Combattants.

Il faut que je mentionne que j'ai rencontré des personnes très utiles. J'ai fait affaire avec une dame très efficace, de Terre-Neuve, qui vivait à Kirkland Lake et qui m'a aidée à m'orienter dans le système. Je dois dire que la bureaucratie est écrasante et que la paperasserie est lourde.

J'ai essayé de faire le plus de démarches possible pour mes enfants, notamment parce que la demande d'aide à l'éducation doit être soumise au complet chaque année. Il ne suffit pas d'envoyer une preuve d'inscription. Toutes les formalités doivent être reprises, et cela prend des heures. Ce serait bien si le processus pouvait être simplifié.

J'aimerais mentionner une dernière chose ici, qui peut sembler anodine, quelque chose qui pourrait selon moi être facilement changé. Lorsque mes enfants reçoivent de la correspondance au sujet de leur aide à l'éducation, il est toujours mentionné en en-tête: « Elms, Bradley Alfred, décédé ». C'est ainsi que commence chaque lettre. Ce petit changement administratif éliminerait une partie du traumatisme lié à la réception de ces documents.

C'est tout pour l'instant.

Je me ferai un plaisir de vous en dire davantage ou de répondre à vos questions. Ne vous gênez pas.

**Le président:** Merci.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à M. Campbell.

**M. Mark Campbell (représentant, Equitas Society):** Bonjour, mesdames et messieurs. Merci de nous avoir invités.

Je suis également un ancien combattant, ayant passé 32 ans comme officier d'infanterie au sein de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry. Je suis l'un des six plaignants dans le recours collectif Equitas qui continue d'être intenté contre le gouvernement du Canada, en raison de ce que nous considérons comme des niveaux injustes d'indemnisation financière pour les personnes visées par la Loi sur les pensions, par rapport à l'actuelle Nouvelle Charte des anciens combattants. De plus, au cours des deux dernières années, j'ai fait partie du groupe consultatif sur les politiques du ministre, ici à Ottawa.

La sécurité financière à long terme est un élément fondamental de ce dont nous parlons ici, à savoir la transition. Ce gouvernement a pris des mesures pour offrir ce que l'on appelle une pension à vie. Malheureusement, de notre point de vue, la pension à vie est loin

d'être suffisante. Elle ne contribue aucunement à améliorer la situation financière de 88 % des anciens combattants modérément ou légèrement handicapés, ceux qui sont censés passer à une deuxième carrière à part entière dans un emploi rémunéré. Ceux qui ne sont pas gravement handicapés continueront de recevoir une pension à vie représentant environ 40 % de moins de ce qui leur serait versé en vertu de la Loi sur les pensions.

La pension à vie n'atteint pas la parité avec ce qui était prévu dans l'ancienne Loi sur les pensions pour 12 % des anciens combattants les plus gravement handicapés. Voici pourquoi. En vertu de la Loi sur les pensions, les anciens combattants handicapés ont deux sources de revenu. Ils ont leur pension d'invalidité pour raisons médicales, qui n'est pas imposable, et ils ont la totalité de leur pension imposable pour service militaire, à laquelle ils ont contribué pendant toute la durée de leur service dans l'armée. Il s'agit de deux sources de revenu distinctes, sans récupération ni transfert.

Dans le cadre de la pension à vie, la prestation de remplacement du revenu ne constitue qu'une seule source de revenu. Toutefois, la pension militaire est la première source de revenu que la compagnie d'assurance Manuvie, ou Anciens Combattants Canada, récupère comme revenu. Nous ne parviendrons jamais à la parité tant que cette double source de revenu ne sera pas rétablie pour ceux qui sont admissibles à la pension à vie. Pour ce faire, la prestation de remplacement du revenu réglementée ne doit pas être assujettie à la récupération de la pension de service militaire et des prestations d'invalidité du RPC, et il faut en faire une prestation protégée, légiférée et indexée, qui ne peut être modifiée par des règles bureaucratiques. Voilà pour la prestation de remplacement du revenu.

Pour 80 % des personnes ayant une incapacité modérée ou légère, la parité avec la Loi sur les pensions ne peut se produire que si l'indemnité mensuelle pour souffrance et douleur est substantiellement augmentée.

De plus, la pension à vie ne combine pas les parties les plus intéressantes de l'ancienne Loi sur les pensions et de la Nouvelle Charte des anciens combattants, comme cela avait été recommandé spécifiquement par le groupe consultatif sur les politiques du ministre. L'allocation pour soins et l'allocation d'incapacité exceptionnelle n'ont pas été transférées de la Loi sur les pensions, comme le recommandait aussi le groupe consultatif sur les politiques du ministre.

Par ailleurs, les prestations familiales, qui existaient sous le régime de la Loi sur les pensions, n'ont pas été rétablies sous le régime de la pension à vie, bien qu'une allocation de reconnaissance des aidants naturels, qui entrera en vigueur en avril, prévoit le versement d'un montant non imposable de 1 000 \$ par mois à un conjoint ou à un membre de la famille qui devient aidant naturel. Il faut dire que, dans la plupart des cas, ces gens ont renoncé à une carrière à temps plein pour devenir ces aidants principaux. Vous pouvez donc imaginer qu'un montant de 1 000 \$ par mois, même non imposable, ne remplace pas les 60 000 \$ par année que gagnait ma conjointe. Il n'y a aucune prestation de remplacement du revenu pour les aidants principaux.

La dernière chose dont je voudrais parler avant de céder la parole à mon compatriote est l'aide à l'éducation. Il y a une chose que vous devez comprendre au sujet de cette merveilleuse aide à l'éducation, qui prévoit le versement de 40 000 \$ dans le cas des personnes qui ont six années de service et de 80 000 \$ pour celles qui ont 12 années de service, c'est que la plupart des gens ne seront pas admissibles. Ce que nous voulons dire par là, c'est que la grande majorité des personnes blessées et handicapées sont des simples soldats et des caporaux, les soldats que nous déployons en premier et que nous exposons le plus au danger, qui n'ont pas les six années de service nécessaires pour atteindre le seuil initial d'admissibilité à l'aide à l'éducation.

Par ailleurs, on ne sait pas trop comment les réservistes, qui comptent deux années de service en équivalents temps plein, pourront se qualifier pour cette aide. En ce qui nous concerne, cette aide est une manœuvre de diversion, de la poudre aux yeux. Il en va de même pour l'embauche prioritaire dans la fonction publique fédérale. La grande majorité des candidats sont des caporaux ou des simples soldats. Avec moins de six ans de service, sans être bilingues et ni diplômés universitaires, comment peuvent-ils se qualifier pour un emploi dans la fonction publique? C'est impossible.

Je cède maintenant la parole à Aaron Bedard, qui parlera de la santé mentale et du suicide.

• (1115)

**M. Aaron Bedard (représentant, Equitas Society):** Merci.

Je suis également l'un des plaignants dans la poursuite intentée par Equitas il y a six ans.

J'ai fait les choses différemment des autres porte-parole. J'ai essayé de faire le plus de sensibilisation possible auprès de tous les porte-parole au Canada. J'ai tenté de joindre toutes les personnes qui s'étaient prononcées à ce sujet, et cela a fait en sorte que les médias communiquent maintenant avec moi lorsqu'ils veulent publier quelque chose, ou lorsque le bureau de l'ombudsman souhaite faire quelque chose. Les chercheurs d'ACC sont aussi en rapport avec moi. Je suis au centre du réseau de défense des intérêts au Canada aujourd'hui.

Avant les dernières élections, j'ai travaillé avec Harjit Sajjan et Andrew Leslie, afin d'inclure dans le mandat la promesse de la création d'un établissement de soins hospitaliers, où les anciens combattants pourraient être traités. Cela me tient à cœur. Il s'agit du point le plus important que je souhaite faire valoir dans le cadre de cette étude sur les obstacles à la transition.

Compte tenu de l'expérience des deux témoins qui viennent de prendre la parole, il est aussi essentiel de pouvoir fournir un plan à une personne, dès qu'elle commence à montrer des signes de trouble de stress post-traumatique, ou encore la possibilité de commencer à obtenir de l'aide, dans le cadre d'un plan, avant même que ces personnes déclarent qu'elles souffrent d'un trouble de stress post-traumatique. Il s'agit d'un élément qui peut les aider à gérer la situation et à continuer de fonctionner.

Personnellement, j'ai mis sur pied des groupes en Colombie-Britannique, et ces groupes poursuivent leur travail et étendent leurs ramifications. Certaines personnes qui sont encore à la GRC et au sein des services correctionnels fédéraux, ainsi que d'anciens militaires, travaillent toujours, mais ils ont tous les symptômes que j'ai aussi. Je suis en mesure de leur donner tous les outils dont je dispose pour fonctionner, malgré le trouble grave dont je souffre, de même qu'un traumatisme cérébral et tous les symptômes d'empoisonnement à la méfloquine, les trois plus graves. La plupart des gens qui souffrent des trois finissent par se suicider. Toutefois, en

travaillant fort, il est possible de s'en sortir. Lorsque l'on essaie de comprendre comment devenir fonctionnel, cela s'apparente à une course à obstacles, parce qu'il n'y a pas de plan disponible.

Les responsables du système de santé mentale au Canada, ces médecins, écrivent tous des livres. Toutefois, ces ouvrages sont plutôt stéréotypés et ne sont pas adaptés pour aider les gens qu'ils sont censés aider. En ce qui concerne les programmes auxquels on nous fait participer, les plus petits, comme le Programme de transition des anciens combattants et le programme COPE, sont extraordinaires, mais malheureusement il faut attendre jusqu'à un ou deux ans pour être admis. Ils sont loin de répondre aux besoins, mais ce sont d'excellents programmes. Ils sont aussi d'une durée de 10 jours seulement, parce qu'ils ont été créés à une époque de contraintes budgétaires et qu'ils devaient donc être conçus de façon modeste, en tenant compte du bon vouloir et du temps des médecins prêts à y participer.

Comme je fais partie de cette poursuite, j'en suis aussi arrivé au point où, en 2013, j'ai craqué et j'ai dû prendre du recul pendant un certain temps. Lorsque vous devez partir pendant un certain temps et vous éloigner de votre femme, avant de tout gâcher, on vous envoie dans des centres de toxicomanie, les Parkwoods, l'endroit par excellence. Les membres de la GRC s'y rendent aussi, tout comme des membres de gangs, des trafiquants de drogue, des toxicomanes, des prostituées, des PDG, des gens très fonctionnels qui se font du mal à eux-mêmes, ainsi qu'à leur famille.

J'y étais en même temps que le cofondateur du gang Red Scorpions. J'y étais aussi avec Ron Francis, un membre de la GRC, qui est parti après trois ou quatre jours parce qu'il trouvait cela insupportable. Il a fini par se suicider, six mois plus tard. On parle de celui qui avait eu des ennuis parce qu'il avait fumé de la marijuana tout en faisant partie des tuniques rouges, en 2013.

Ce type des Red Scorpions se vantait de ne pas avoir été pris dans le massacre de Surrey Six, il y a de nombreuses années, parce qu'il était déjà en prison pour possession d'armes.

Est-ce que je m'écarte du sujet? D'accord.

Quoi qu'il en soit, le « programme de redémarrage » que j'ai mis sur pied avec Harjit Sajjan et Andrew Leslie a entraîné la création d'un cadre qui permet aux troupes de se prendre en main, de quitter leur famille, afin d'éviter de masquer tous leurs symptômes, et d'établir un plan et un programme pour l'avenir, afin que peu importe le médecin consulté, il dispose un plan.

Vous avez été élus et j'ai commencé immédiatement à exercer des pressions, dans le cadre de nos réunions préalables avec les SMA principaux. J'ai milité en faveur des six groupes consultatifs, dans mon propre intérêt plus précisément, pour qu'un groupe consultatif sur la santé mentale participe à l'élaboration du cadre de ce programme. Malheureusement, aucun des médecins que j'ai proposés n'a été accepté, et c'est le personnel du système de santé mentale en place ici à Ottawa qui est intervenu. Les gens associés au programme Parkwoods, les centres de désintoxication, ont été vraiment offusqués par le fait que nous ayons contesté la nécessité d'un tel programme.

• (1120)

À l'heure actuelle, des fonds sont consacrés à la recherche.

Mon temps est-il écoulé?

**Le président:** Il vous reste 30 secondes.

**M. Aaron Bedard:** Nous avons des fonds pour la recherche. Comme vous le savez, il existe un Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans. Des milliers d'études et de rapports ont été produits relativement au trouble de stress post-traumatique. La question a été épluchée dans tous les sens. Ça suffit. Nous avons besoin de programmes. Nous devons mettre tout cela ensemble, utiliser des pratiques exemplaires et créer un programme qui contribuera à réduire au minimum les difficultés qui se posent en raison des lacunes de l'UISP et des rapports avec ACC.

**Le président:** Merci.

Nous allons commencer par des tours de six minutes.

Monsieur McColeman.

**M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC):** Merci, monsieur le président.

Madame Desmond, madame Elms, monsieur Bedard et monsieur Campbell, je vous remercie de vos témoignages. Le système vous a tous laissé tomber. L'observation qui m'a le plus frappé est la vôtre, Madame Elms, lorsque vous avez dit que la bureaucratie est écrasante.

Il se trouve que j'ai pu le constater, depuis 2008, au moment où j'ai commencé à siéger à ce comité, en tant que nouveau député, et pourtant les bureaucrates et le ministre viennent nous dire que tout va bien ou qu'il faut changer la culture. C'est le cas depuis 2008. Et cela a commencé bien avant 2008, je crois.

Merci pour votre témoignage ici aujourd'hui. Vous avez couvert beaucoup de questions que je voulais poser. Toutefois, je tiens à rappeler au comité ce que le premier ministre actuel a dit publiquement pendant la campagne électorale, lorsqu'il souhaitait se faire élire comme premier ministre, à savoir qu'il épaulerait le groupe Equitas et qu'il ne se battrait jamais contre les anciens combattants devant les tribunaux. Est-ce que je cite correctement, monsieur Campbell?

• (1125)

**M. Mark Campbell:** Pas du tout.

**M. Phil McColeman:** Non. D'accord. Quelle est la citation exacte?

**M. Mark Campbell:** Je ne crois pas que nous puissions citer exactement le premier ministre. S'il devait se citer lui-même ou dire quelque chose de précis, il dirait qu'ils vont continuer de lutter contre nos anciens combattants devant les tribunaux, parce que c'est précisément ce que le Parti libéral du Canada a choisi de faire.

**M. Phil McColeman:** D'accord. Il a promis des pensions à vie, mais vous avez dit plus tôt aujourd'hui qu'elles sont loin de répondre aux attentes suscitées lorsqu'il a fait cette promesse. Vous avez expliqué cela en partie. D'autres Canadiens ont fait cette analyse et ont été cités. Il s'agit d'autres porte-parole de la collectivité des anciens combattants dont les propos ont été rapportés au ministre lors de la dernière réunion. Selon lui, ces personnes ont tort. Il vous dit donc que vous avez tort.

Quelle est votre réaction à cela?

**M. Mark Campbell:** Ma réaction est que, soit il ne m'écoute pas, soit il ne me comprend pas, ou soit il est malhonnête. L'une de ces trois possibilités, ou peut-être même les trois.

Au bout du compte, la pension à vie ne répond pas aux besoins à long terme en matière de sécurité financière des anciens combattants handicapés du Canada. Elle ne répond pas aux besoins des 12 % de personnes gravement handicapées, ni non plus à ceux des quelque 88 % qui ne sont pas gravement handicapées.

Il n'y a pas de parité avec la Loi sur les pensions. Personne ne veut revenir à l'ancienne Loi sur les pensions. Nous voulons un traitement équitable. Nous voulons ce que le gouvernement du Canada nous a enlevé au milieu de la guerre en Afghanistan, en avril 2006. Au moment de la campagne électorale, le premier ministre avait fait la promesse de rétablir la pension à vie. Le terme « rétablir » signifie ramener quelque chose qui avait été enlevé. C'est tout ce que nous demandons. Rendez-nous ce que vous nous avez enlevé. Nous ne demandons pas des largesses. Nous ne demandons pas de nous enrichir du jour au lendemain. Nous demandons ce qui nous avait été promis et ce qui nous a été retiré sans consultation.

**M. Phil McColeman:** Si j'ai bien compris, l'autre partie de la poursuite intentée par Equitas, qui est en cours à l'heure actuelle à la Cour suprême, qu'elle soit entendue ou non, constitue une reconnaissance de notre pays et de la relation solennelle de chaque Canadien avec les anciens combattants. Je crois que cela est au cœur de la poursuite, et pourtant, lorsque nous avons présenté une motion à la Chambre des communes, par l'entremise du projet de loi d'initiative parlementaire du député Brassard, afin de demander au gouvernement de reconnaître ces principes en les inscrivant dans la loi, tous les députés ministériels ont voté contre.

Quelle est votre réaction à cela?

**M. Mark Campbell:** Ma réaction aux anciens combattants qui sont maintenant des politiciens et qui ont voté contre en est une de dégoût, honnêtement. Ils ont trahi leurs compatriotes en uniforme et ceux qui ont quitté le service et qui ont des difficultés, à mon avis.

Le véritable enjeu pour Equitas est...

**M. Phil McColeman:** D'accord, puis-je continuer?

Je cède la parole à M. Bedard.

Le premier ministre a également déclaré pendant la campagne électorale que le gouvernement libéral investirait 20 millions de dollars dans la création de deux nouveaux centres d'excellence pour les soins aux anciens combattants, dont un spécialisé en santé mentale, en trouble de stress post-traumatique et en problèmes connexes, tant pour les anciens combattants que pour les premiers répondants.

L'argent promis a été consacré à la recherche, si j'ai bien compris, et non pas à la création de ces centres. Est-ce que j'ai raison?

**M. Aaron Bedard:** Oui, les coûts ont été chiffrés devant moi, et ils devaient servir à créer des lieux pour traiter les anciens combattants atteints de trouble de stress post-traumatique, et ce n'est que lorsque le programme a été annoncé que, soudainement, des recherches se sont ajoutées. Il n'est donc pas surprenant qu'ils se soient défilés à l'égard du programme, afin de revenir à la recherche, ce à quoi ils semblent vouloir se limiter.

**M. Phil McColeman:** L'Association nationale des retraités fédéraux a élaboré une initiative de sensibilisation des anciens combattants, en 2017, afin de déterminer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné pour eux. Sous la rubrique respect du rapport, on pouvait lire qu'il a deux aspects pour lesquels les anciens combattants ont constaté un manque de respect au moment de traiter avec ACC: le sentiment qu'ils doivent se battre pour obtenir des prestations, et certaines interactions avec le personnel d'ACC. Beaucoup étaient d'avis que les processus étaient intentionnellement difficiles, afin de dissuader les gens de présenter des demandes ou de refuser des prestations.

Je vais poser la question suivante à Mme Desmond.

•(1130)

**Le président:** Je suis désolé, mais la réponse devra être très courte. Nous manquons de temps.

**Mme Cassandra Desmond:** D'accord. Pouvez-vous répéter cela à nouveau, rapidement, s'il vous plaît?

**Le président:** En fait, nous avons dépassé notre temps d'une minute. Désolé, monsieur McColeman.

Vous pourrez peut-être réagir à cela plus tard.

Monsieur Bratina.

**M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.):** Merci à tous d'être ici. Il est difficile pour nous d'entendre vos témoignages, mais il est important que nous le fassions.

Je vais d'abord poser une question à Mme Elms et à Mme Desmond.

Je ne pense pas que vous soyez ici pour entendre des politiciens se disputer les uns avec les autres pour savoir qui a le mieux agi. Je pense que vous êtes ici dans l'espoir que ce comité formulera des recommandations qui permettront de corriger les problèmes que vous avez vécus. Est-ce exact? N'en avez-vous pas assez d'entendre les politiciens se disputer au sujet de certaines choses?

**Mme Cassandra Desmond:** Pour vous dire la vérité, oui, j'en ai assez d'entendre les politiciens se disputer et se dénigrer mutuellement pour savoir qui a fait quoi et pourquoi nous sommes ici, parce qu'au bout du compte, le fait de pointer des gens du doigt ne nous aidera pas à obtenir des réponses ni à améliorer le sort des anciens combattants. C'est simplement que vous perdez du temps à essayer de trouver qui s'est trompé, au lieu de déterminer pour qui vous vous battez en ce moment. Il ne s'agit plus de vous.

Vous avez été élus parce que vous avez fait ces promesses avant de vous retrouver dans les sièges que vous occupez maintenant, et maintenant que vous êtes bien installés, c'est comme si vous aviez oublié quels discours, quelles promesses et quelles mesures vous avez utilisés pour y arriver.

En ce qui me concerne, j'aimerais beaucoup que vous entendiez sur quelque chose, mais je doute que cela se produise, parce que nous en sommes déjà à la réunion 80. En décembre 2016, si je peux me rappeler la date exacte, je crois que c'était le 9 décembre 2016...

Je me trompe peut-être, mais c'était en décembre 2016, un mois avant le drame qui a touché ma famille. Monsieur Ellis, vous aviez prétendu essentiellement que les recommandations et les références nécessaires pour une transition réussie à la vie civile étaient en place, un mois avant que cette tragédie se produise dans ma famille. J'ai lu que les choses s'étaient terminées ainsi. Dans les références, vous avez remercié les témoins de leur contribution et de tout ce qu'ils avaient fait pour assurer le succès du plan de transition à la vie civile, avant même que nous soyons convoqués. Toutefois, nous sommes encore ici aujourd'hui, malgré ce que vous avez fait en décembre 2016. En fait, pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui? Est-ce uniquement pour que vous puissiez entendre parler des problèmes qui se posent, afin de déterminer de façon sélective ce qui vous intéresse, ou est-ce que vous allez nous écouter, nous entendre et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire le travail? Au bout du compte, encore plus de sang coule pendant que vous êtes assis ici à vous rabaisser les uns les autres et à vous battre pour savoir qui sera la personne qui fera les bonnes choses.

Vous êtes tous des leaders ici. Rassemblez vos idées et tout le reste. Écoutez ce que nous avons à dire. Je suis certaine qu'ensemble,

nous arriverons à de grandes choses, mais le fait de se battre pour savoir quel sera le parti qui réussira à mettre tout cela en place ne nous avance pas. Cela n'atténue pas notre douleur. Cela ne nous donne pas de réponses. Cela ne démontre rien et ne nous rend pas justice. Cela ne nous montre aucune forme de reddition de comptes ou quoi que ce soit d'autre. Donc, en gros, oui, tous ces problèmes existent. Vous ne nous fournissez pas de réponses. Vous essayez simplement de vous disputer entre vous.

Arrêtez de penser à vous-mêmes et pensez aux gens qui souffrent, qui vivent cela, et au pourquoi de notre présence ici.

Oui, j'en ai assez de vous entendre vous disputer.

**M. Bob Bratina:** À ce sujet, madame Elms, vous avez souligné que votre mari, qui était un soldat actif, ne voulait pas manquer une affectation, n'est-ce pas?

•(1135)

**Mme Sherri Elms:** Oui, il était toujours... Son uniforme était prêt, même le matin de sa mort.

**M. Bob Bratina:** Oui, d'accord, alors voici où je veux en venir.

L'une des choses dont nous avons discuté autour de cette table, c'est qu'il faut une meilleure communication, parce que nous parlons de transition...

**Mme Sherri Elms:** Oui, cela ne s'est pas produit dans son cas.

**M. Bob Bratina:** ... entre la situation des membres actifs et ceux qui sont sur le point de devenir des anciens combattants, au moment de leur libération. Il semble y avoir un problème lié à la façon dont les militaires en service actif et le ministère des Anciens Combattants communiquent entre eux. Un soldat, et nous l'avons souvent entendu, s'enrôle pour servir, et il ne veut pas perdre l'universalité du service.

**Mme Sherri Elms:** Oui, ils ne veulent pas perdre leur âme.

**M. Bob Bratina:** C'est là où je veux en venir.

**Mme Sherri Elms:** S'il y a une chose que je peux dire au sujet de la politique et de l'armée, c'est que personne ne sait ce que ressent un soldat de carrière. Cette idée de « famille » n'est pas un lieu commun. Mon mari appartenait à la royauté. Il était membre du Royal Canadian Regiment à partir de l'âge de 14 ans, et une partie de sa blessure morale venait du fait que tout ce qu'il avait défendu était altéré par les questions de politique. Je l'ai vu revenir d'Afghanistan. J'ai vu ce qui s'est produit. Je les ai vus démanteler le Régiment aéroporté. J'ai envoyé des lettres à Jean Chrétien.

Les politiciens doivent comprendre comment ces personnes sont touchées dans leur âme. Il m'a laissée avec un enfant de deux ans et un de deux semaines, et s'est rendu à Petawawa pour le démantèlement du Régiment aéroporté. Il pleurait comme un bébé, et quand il est devenu officier et qu'il a vu la politique qui prévalait dans le corps des officiers, cela lui a pris un peu plus de son âme. À 51 ans, il est revenu sur sa carrière militaire, et tout ce qu'il a vu, c'est un échec. C'était un soldat décoré. Il a gagné une course Ironman.

Vous devez comprendre ce qu'est l'âme d'un soldat. Je n'ai jamais été dans l'armée, mais j'ai vécu avec un militaire.



**Le président:** Monsieur John, vous avez six minutes.

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Merci. Merci à tous d'avoir accepté de comparaître devant le Comité. Messieurs Campbell et Bedard, merci pour votre service pour le pays. Mesdames Elms et Desmond, merci d'avoir trouvé le courage de venir ici aujourd'hui.

Au nom du NPD, de tous les parlementaires et de tous les Canadiens, je tiens à vous présenter mes condoléances, à vous ainsi qu'à vos familles. Je suis sûr que les proches que vous avez perdus seraient très fiers de vous voir venir ici aujourd'hui pour nous aider à comprendre comment nous traitons les anciens combattants qui souffrent après avoir été au service de notre pays. Je tenais à exprimer cela. S'il y a des questions qui vous rendent mal à l'aise, n'hésitez pas à ne pas y répondre.

Je vais commencer par Mmes Desmond et Elms.

Quels programmes en matière de services de santé mentale du ministère de la Défense nationale ont été offerts à votre famille ainsi qu'à Brad et Lionel lorsque ceux-ci sont rentrés au pays? Pourriez-vous nous parler un peu de ce qui s'est passé après leur déploiement?

**Mme Cassandra Desmond:** À peu près rien. La pension de mon frère a été dégelée un mois après son décès. Mon frère n'était plus dans l'armée depuis déjà 18 mois. En juillet 2015, mon frère a été libéré pour des raisons médicales. Le 3 janvier, il s'est suicidé en emportant avec lui ma mère, ma nièce, ainsi que sa femme, c'est-à-dire ma belle-sœur.

Mon frère a demandé de l'aide. Il a réclamé de l'aide à grands cris. Il n'a pas hésité. Il savait que quelque chose n'allait pas. Il se connaissait bien. Il savait qu'il avait besoin d'aide. Il avait l'amour et le soutien de sa famille. Il est allé chercher de l'aide, mais c'est à l'étape de l'aide du gouvernement et d'Anciens Combattants que les choses ont commencé à se gâter.

Il n'avait pas l'appui d'ACC. Il n'avait pas l'appui du ministère de la Défense nationale. Il a réclamé de l'aide haut et fort. Il a posé des questions, mais, comme tous les autres anciens combattants, il a dû s'en remettre à lui-même, pour l'essentiel. On les libère, mais pour ce qui est de la paperasserie et de tout le reste, lorsqu'ils s'adressent à des médecins civils pour obtenir de l'aide, ils doivent communiquer avec ACC pour que leurs renseignements soient transmis. Ils doivent signer des documents pour que leurs propres renseignements leur soient communiqués.

**M. Gord Johns:** Pouvez-vous nommer des services médicaux ou d'autres types de services qui auraient pu aider Brad ou Lionel?

**Mme Sherri Elms:** La fin de semaine précédant son suicide, Brad s'est rendu compte qu'il avait un problème. Il m'a dit que ce n'était pas moi, le problème, que c'était lui, mais il n'a pas survécu à cette prise de conscience. J'en ai parlé lors de la commission d'enquête et lors de l'entrevue avec la base militaire: il faut trouver une façon d'écouter les familles. La séparation des soins — le MDN s'occupant du combattant et le système civil de la famille — empêche qu'il y ait une pollinisation croisée. Je le savais. Aussi, il est allé chercher de l'aide par intermittence. Cela n'a pas fonctionné. Mon mari souffrait d'une dépression résistante à la thérapie depuis plus de 10 ans. En parcourant son dossier médical, j'ai tout expliqué. Rien n'a fonctionné. Tout ce qu'il savait faire, c'était de poser un pied devant l'autre.

Une chose étrange nous est arrivée. Avant le décès de Brad, mes enfants et moi-même étions déjà en thérapie. Notre vie était chaotique. Depuis le décès de Brad, ma fille et moi voyons quelqu'un qui n'est pas un fournisseur d'ACC, alors je paie pour ma propre

thérapie. Ils n'acceptent pas mes factures. Une fois, ils m'ont dit qu'ils les accepteraient, puis ils ont dit qu'ils ne le pouvaient pas. Je viens juste de décider d'arrêter de me battre. Je paie pour ma propre thérapie. C'est remboursé maintenant parce que je retourne à l'école et j'en ai besoin pour terminer mes études.

● (1140)

**M. Gord Johns:** La Nouvelle-Écosse mène actuellement une enquête pour examiner ce qui s'est passé dans cette province. Cassandra, est-ce que le gouvernement du Canada pourrait divulguer des informations ou adopter des mesures afin d'appuyer cette enquête, pour que nous obtenions des réponses?

**Mme Cassandra Desmond:** Oui. Le *Chronicle Herald*, le journal plein format de la Nouvelle-Écosse, a publié un rapport sur la controverse entourant la tenue d'une enquête par la province et non par le gouvernement du Canada — je suis sûre que beaucoup d'autres journaux ont aussi publié ce rapport. Selon ce rapport, il se pourrait que la province de la Nouvelle-Écosse ait des limitations en matière de renseignements ou d'autres choses. Je prie pour que vous divulguiez tous les renseignements dont notre province aura besoin pour aider ma famille et moi-même et pour épauler les anciens combattants qui ressentent le même besoin criant que moi d'obtenir des réponses.

En fait, des représentants d'ACC sont venus rencontrer ma famille lors de l'anniversaire de mon frère, le 21 novembre. Je me suis présentée ici le 20 octobre, j'ai organisé un rassemblement sur la Colline du Parlement. J'ai pris l'initiative de venir ici. Ils ne montraient aucune intention de communiquer avec ma famille. Nous n'avons jamais reçu d'excuses. Nous n'avons jamais reçu de remerciements pour le service de Lionel. Nous n'avons rien reçu. S'ils avaient dit qu'ils allaient nous lancer la balle et nous envoyer un message comme celui-là, ils auraient au moins dit quelque chose, mais ils n'ont rien dit. J'ai dû prendre de mon temps et venir à Ottawa à mes frais le 20 octobre. J'ai trois jeunes enfants à la maison. Je suis une mère célibataire qui élève trois enfants et qui mène ce combat. Comme je l'ai dit, chacun d'entre nous a une épreuve à affronter et une bataille à mener. Cela fait partie de ma propre bataille. J'ai fait des sacrifices, je suis venue ici et j'ai organisé ce rassemblement. C'était la seule façon que j'avais d'attirer l'attention du ministre des Anciens Combattants, afin qu'il ose m'inviter à venir dans son bureau. Il n'a même pas voulu venir à l'extérieur. Il aurait sans doute été préférable qu'il vienne sur la Colline, puisque toutes les personnes qui se trouvaient avec moi, ce jour-là et auparavant, avaient des questions à lui poser. Il aurait pu donner des réponses. Voilà qui en dit long sur le cœur du ministre.

**Le président:** Nous devons passer au prochain tour de questions. Par la suite, je vais devoir lancer des séries de questions éclair. Nous avons peu de temps.

Monsieur Eyolfson, vous avez la parole, après quoi nous passerons à des tours de questions de quatre minutes.

**M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci à tous de votre présence.

Je ne peux pas imaginer la douleur que vous ressentez dans cette épreuve. Écouter votre histoire est douloureuse, mais cela n'a pas d'importance, puisque c'est vous qui vivez cette situation difficile. Ce que je ressens est hors de propos, mais nous devons vous aider, nous devons régler cela. J'en ai la conviction.

À l'heure actuelle, tout ce que je peux offrir, ce sont des excuses. J'espère que nous pourrions régler le problème.

Mesdames Desmond et Elms, vous faisiez allusion... C'est lié à une question que j'ai soulevée et dont M. Bratina a également parlé. Vous l'avez très bien dit, madame Elms, quand vous avez évoqué l'âme du soldat.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages d'anciens combattants qui ont éprouvé des difficultés physiques ou mentales. Ils ne voulaient pas se manifester parce que, en vertu de l'universalité du service, ils allaient être renvoyés s'ils ne pouvaient pas être déployés. La situation a empiré parce que ces anciens combattants ont ignoré leurs symptômes, les ont cachés et ne se sont pas fait soigner. Il en aurait peut-être été autrement s'ils avaient reçu des soins plus tôt.

Madame Desmond, croyez-vous que Lionel aurait demandé de l'aide s'il avait su que cela ne signait pas la fin de sa carrière militaire, mais qu'il allait simplement être réaffecté dans l'armée et allait toujours faire partie de la culture militaire avec tous les services qu'elle comprend?

• (1145)

**Mme Cassandra Desmond:** Pourquoi Lionel aurait-il dû demander de l'aide? L'armée l'a libéré pour des raisons médicales. Vous saviez déjà qu'il y avait un problème avec Lionel. Vous saviez qu'il y avait un problème, alors pourquoi aurait-il dû demander de l'aide? N'est-ce pas votre rôle que de veiller à ce que ces hommes et ces femmes reçoivent des soins avant et après?

**M. Doug Eyolfson:** Je comprends cela. Ce que je veux dire, c'est...

**Mme Cassandra Desmond:** Lionel a sollicité de l'aide de différentes façons. Si vous examinez son dossier, par exemple, je suis sûre que... Il s'est rendu dans de nombreuses provinces du Canada: l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

J'ignore comment vous souhaitez que je réponde à cette question, mais voici toujours ma réponse. Combien d'appels à l'aide une personne doit-elle lancer avant que vous vous décidiez à faire votre travail? Peut-être devriez-vous communiquer avec eux et leur demander s'ils ont besoin d'aide. Pourquoi placez-vous toujours le fardeau sur les épaules des anciens combattants?

**M. Doug Eyolfson:** Je comprends. Ce que j'essaie de dire repose sur ce que nous avons vu; ma question n'était peut-être pas claire. Il y a des gens qui, lorsqu'ils sont en service, même lorsqu'on leur demande s'ils vont bien, répondent: « Je vais bien ». Selon ce que nous avons observé, beaucoup de gens répondent ainsi lorsqu'on leur pose la question. Nous demandons: « Allez-vous bien? » Ils disent: « Je vais bien », parce qu'ils savent que s'ils ne disent pas cela, s'ils disent qu'ils ont des cauchemars ou que certaines choses les tracassent, ils ne font pas...

**Mme Cassandra Desmond:** Ils pensent que vous allez les expulser encore plus rapidement. Je ne crois pas que cela aurait aidé Lionel dans un cas comme dans l'autre. S'il avait demandé de l'aide avant, plus tôt, ou lorsqu'il a décidé de dire... Lorsque vous vous êtes rendu compte qu'il y avait un problème, « Lionel, nous devons vous préparer à la transition, à la libération pour raisons médicales ou ce genre de chose, si vous ne pouvez pas reprendre du service. »

Que vous ayez découvert ce problème auparavant ou plus tôt, peu importe, je ne pense pas que cela aurait changé quoi que ce soit à la suite des événements: le moment où vous l'auriez surpris alors qu'il était aux prises avec son trouble, son TSPT et ainsi de suite. D'une façon ou d'une autre, que ce soit plus tôt ou au moment où il l'a fait, je ne crois pas que cela aurait changé quoi que soit. Une année s'est déjà écoulée depuis la tragédie et il a fallu combien de temps avant que tout cela se fasse? De même, je ne crois pas que cela aurait été

fait. Croyez-moi, j'ai beaucoup de doutes au sujet de vos échéanciers.

**M. Doug Eyolfson:** Madame Elms, qu'en pensez-vous?

**Mme Sherri Elms:** J'y réfléchissais rapidement. Vous tentez d'appliquer une solution civile à la santé mentale d'un soldat. Comme Aaron l'a dit, cela ne fonctionne pas. Pendant des années, il y avait une pièce dans le mess; les épouses et les époux n'y entraient pas. C'est là qu'ils allaient pour boire et parler, mais ce n'est plus accepté par la société. Pendant qu'ils étaient dans le mess, ils ne se soulaient pas à mort et ils ne rentraient pas à la maison pour battre leur femme.

Il doit y avoir une façon de régler ces problèmes qui soit propre à l'armée. On ne peut pas appliquer le paradigme d'un civil souffrant de maladie mentale à la réalité d'un soldat. Cela ne fonctionne pas et ce n'est pas socialement acceptable à leur égard. Nous avons besoin d'une approche pensée par les soldats, pour les soldats, et non pas d'un psychiatre civil ou d'une idée civile de la santé mentale. C'est spécial. C'est différent. Il s'agit plutôt d'une blessure morale. On fait comme si tout relevait du TSPT, mais ce n'est pas vrai. Au cœur du problème, il y a une blessure d'ordre moral. Il peut y avoir autre chose aussi, comme la méfloquine. Je n'ai pas réponse à tout, mais je suis pharmacienne et je connais les médicaments. Il se passe quelque chose. On ne peut pas dire qu'il ne se passe rien. Il se passe quelque chose.

Ce qu'il faut, à mon avis, c'est une réponse proprement militaire aux enjeux de santé mentale dans l'armée. Il ne s'agit pas de faire ce que je ferais avec un de mes patients.

**Le président:** Merci.

Nous allons passer à des tours de questions de trois minutes. Nous tenterons de faire en sorte que chacun puisse intervenir. Nous allons dépasser quelque peu le temps prévu, alors je vous demande d'être patients.

Monsieur Samson, vous avez trois minutes. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser. Si vous en avez beaucoup, sachez que les témoins peuvent aussi nous répondre par écrit.

**M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.):** Merci beaucoup.

Merci pour votre service au pays. En disant cela, j'inclus tout le monde, parce que lorsque quelqu'un sert le pays, sa famille le sert également. On en voit encore la preuve aujourd'hui. Je vous remercie sincèrement. Je ressens tant de douleur.

L'objectif que nous poursuivons ici consiste à tenter de cerner les domaines où nous pouvons apporter des améliorations et de nous concentrer là-dessus. J'ai donc trois brèves questions, auxquelles vous pourrez répondre, je crois.

Nous avons peu de temps, mais je vous demanderais d'abord ceci: qu'aurions-nous pu faire pour aider votre frère? Selon vous, quelle est la chose la plus importante que nous aurions pu faire en nous y prenant mieux?

• (1150)

**Mme Cassandra Desmond:** Faire montre de soutien et de compréhension.

**M. Darrell Samson:** Faire montre de soutien à quelle étape? J'essaie simplement de comprendre à quelle étape, selon vous, le système a échoué.

**Mme Cassandra Desmond:** Lorsque vous commencez à voir qu'une personne est en difficulté, vous devriez intervenir et l'aider. Vous ne devriez pas attendre qu'elle touche le fond avant de décider de l'aider.

**M. Darrell Samson:** Dites-vous que cela devrait être fait avant la libération, pendant la libération et après?

**Mme Cassandra Desmond:** Avant la libération. Comme je l'ai déjà dit, il devrait y avoir un soutien interne avant que ces hommes et ces femmes soient libérés, alors qu'ils sont encore des militaires actifs et que vous pouvez voir qu'ils ne remplissent pas leurs tâches de manière normale au quotidien...

**M. Darrell Samson:** S'impliquer.

**Mme Cassandra Desmond:** Impliquez-vous, alors. Apprenez à les connaître. Cherchez à savoir pourquoi ils sont en train de changer: quelle est leur histoire, qu'est-ce qui se passe? Ensuite, mettez en place vos propres outils pour les aider au lieu de les transférer à l'UISP et attendre qu'ils reviennent accomplir le travail que les gens de chez vous devraient faire. Non.

**M. Darrell Samson:** Merci.

**Le président:** Il vous reste une minute.

**M. Darrell Samson:** Monsieur Bedard, vous avez parlé de l'établissement pour patients hospitalisés. Pouvez-vous nous en dire plus en quelques mots?

**M. Aaron Bedard:** Très rapidement, je dirai que cet établissement permettrait d'attraper les militaires au retour d'une mission. Quand quelqu'un a vu du sang, des tripes, des choses horribles, il y aura des problèmes, nous le savons, et ces problèmes demandent un examen immédiat. C'est d'autant plus vrai s'il s'agit d'un jeune de 18, 19 ou 20 ans qui n'était encore jamais allé ailleurs dans le monde et qui ne connaît pas grand-chose. Nous devons examiner ces militaires et les extraire du système.

**M. Darrell Samson:** Cet établissement existe-t-il à l'heure actuelle?

**M. Aaron Bedard:** Non.

**M. Darrell Samson:** Pas du tout?

**M. Aaron Bedard:** Pas du tout.

**M. Darrell Samson:** D'accord, merci. Nous nous fonderons là-dessus pour apporter des réponses.

Madame Elms, vous avez parlé de la question de la famille. Comment pouvons-nous aider les familles à apporter leur aide? Vous avez dit que personne ne vous écoutait parce que vous ne pouviez pas participer au processus. Quelles améliorations pouvons-nous apporter pour que les familles participent au processus?

**Mme Sherri Elms:** J'ai essayé. Je suis plutôt astucieuse et je connais le système. Pourtant, je n'ai pas réussi à participer au processus. J'ai noté deux choses: le dépistage après le déploiement, ce qui comprend la famille. N'attendez pas qu'il se porte volontaire pour que j'intervienne; faites-moi intervenir d'emblée. Aussi, à l'intention d'Aaron, je réitère ce que j'ai dit, à savoir qu'il faut créer une atmosphère propice pour qu'un soldat s'ouvre. Il ne peut s'agir d'un civil.

**M. Darrell Samson:** Merci.

**Le président:** Madame Wagantall.

**Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC):** Merci beaucoup de votre présence ici.

Sherri, vous avez parlé de la méfloquine. Un témoignage portant sur ce médicament a été présenté au Comité dans des conditions très difficiles pendant notre étude sur la santé mentale. Il a fallu que cette étude aille très loin et que nous insistions très fortement avant que le chirurgien général déclare qu'il s'agit d'un médicament de dernier recours. Santé Canada a mis à jour l'étiquette pour y inclure une

mention des idées suicidaires, entre autres. Cependant, aucune information n'a été communiquée aux anciens combattants pour leur dire que l'usage de ce médicament pourrait les placer dans telle ou telle situation. J'ai entendu ce que vous avez dit, ainsi que ce qu'ont dit Aaron et Cassandra.

Cassandra, votre frère prenait-il de la méfloquine?

**Mme Cassandra Desmond:** Oui.

**Mme Cathay Wagantall:** Aaron, vous avez dit que la méfloquine, les commotions cérébrales et votre TSPT ont eu des répercussions sur votre situation actuelle. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait dans ce dossier? Les témoignages anecdotiques des anciens combattants ne sont pas d'ordre scientifique et, à ce titre, ils n'ont pas autant de poids. Vous demandez à ce qu'on vous écoute, mais comme dans le cas de votre comité consultatif, vos recommandations restent sans suite. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

**M. Aaron Bedard:** D'autres pays ont complètement interdit la méfloquine. En fin de compte, pour le gouvernement, chaque chose a un prix et les soldats blessés, incapables de travailler, seront pris en charge par le gouvernement pendant très longtemps, ce qui coûte de l'argent. Si vous voulez économiser de l'argent, arrêtez d'utiliser la méfloquine. Alors, vous n'aurez plus à payer pour des personnes invalides jusqu'à la fin de leurs jours.

**Mme Cathay Wagantall:** Toutefois, ce n'est pas reconnu, n'est-ce pas, Sherri?

**Mme Sherri Elms:** En effet. Lorsque l'on commence un doctorat et que l'on étudie les méthodes de recherche, l'on apprend vite que la chose la plus importante à faire, dans le contexte d'une intervention, est de bien cerner le problème. Il y a trois manières d'attaquer un problème. La première manière est empirique: il faut consulter la documentation, même si tout ne s'y trouve pas. La deuxième manière est théorique: vous cherchez une théorie qui convient à votre objet et vous essayez de vous en servir comme cadre. La troisième et dernière manière — sans doute la plus importante — est expérientielle: il s'agit d'aller voir les gens pour recueillir leur propre récit du problème. Ce sont là les trois manières au moyen desquelles l'on peut cerner correctement sa problématique de recherche. Il ne suffit pas de faire une recherche documentaire, d'examiner simplement les essais contrôlés et randomisés et de rejeter les études de cas parce qu'il s'agit de la forme de preuve la plus faible, mais c'est parfois là qu'il faut commencer. Voilà la définition théorique, empirique et expérientielle d'un problème.

• (1155)

**Le président:** Il vous reste 30 secondes.

**Mme Cathay Wagantall:** Aaron, vous avez parlé de l'unité d'hospitalisation. Dans quelle mesure cela a-t-il fait pencher la balance dans vos négociations avec le gouvernement et a-t-il convaincu Equitas d'accepter l'assurance des libéraux selon laquelle elle serait incluse?

**M. Aaron Bedard:** On m'a donné l'assurance que cela allait se faire immédiatement, que la pension serait rétablie dans les 100 premiers jours.

**Le président:** Monsieur Fraser, vous avez trois minutes.

**M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.):** Merci beaucoup à tous d'être ici. Nous vous en sommes reconnaissants.

Madame Elms, j'ai une question pour vous. Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir indiqué que la famille doit participer et à quel point c'est important dans la transition. Nous étudions les obstacles à la transition et nous essayons de formuler des recommandations réfléchies sur la façon d'améliorer la transition afin d'éliminer certains de ces obstacles.

Dans le cadre d'une étude antérieure, le général Dallaire a témoigné devant notre comité et a parlé précisément de la participation de la famille et de la consultation de ses membres, parce qu'ils sont des partenaires clés pour une transition réussie. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit, et une consultation significative fera certainement partie des recommandations que nous formulerons sur la façon d'y parvenir.

En ce qui concerne la prestation pour études de vos enfants dont vous avez parlé, pour m'assurer de bien comprendre, vous avez dit qu'il fallait recommencer à zéro chaque fois que vous présentez une demande, chaque année où l'un de vos enfants est...

**Mme Sherri Elms:** On nous fait parvenir les mêmes formulaires chaque année. Lorsque mon fils avait un REEE, nous n'avions qu'à envoyer une vérification de l'inscription. Je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas simplement envoyer une vérification de l'inscription.

**M. Colin Fraser:** Je vous comprends.

À quel niveau votre fils étudie-t-il? Est-il au collège ou à l'université?

**Mme Sherri Elms:** Il est à l'université. Il fait son deuxième diplôme, mais vous avez quatre ans avec ACC. Vous avez quatre ans à condition de commencer avant l'âge de 30 ans. Vous présentez une nouvelle demande chaque année, et le ministère paie une partie de vos frais de scolarité et vous verse une allocation tous les mois.

**M. Colin Fraser:** Lorsque les documents arrivent, vous dites qu'à la ligne du numéro de référence du dossier se trouve le nom de votre mari décédé.

**Mme Sherri Elms:** Il est écrit: « Sujet: Concernant le défunt Elms, Bradley Alfred. »

**M. Colin Fraser:** Et c'est toujours le cas?

**Mme Sherri Elms:** Oui. C'est encore arrivé il y a tout juste un mois. Je leur ai posé la question à plusieurs reprises. J'ai demandé à mon gestionnaire de cas de bien vouloir présenter ma demande. J'ai présenté une demande en composant le numéro 1-800 et j'ai déposé une plainte auprès de l'ombudsman. J'en ai assez. Je suis fatiguée de devoir intercepter le courrier de mes enfants adultes.

**M. Colin Fraser:** Je peux comprendre votre grande frustration.

**Mme Sherri Elms:** Ce n'est rien de majeur, mais cela me bouleverse chaque fois.

**M. Colin Fraser:** Ce n'est rien de majeur, mais cela ne devrait justement pas être difficile à régler. C'est ridicule.

**Mme Sherri Elms:** J'aimerais que cela cesse.

**M. Colin Fraser:** Est-ce seulement dans ces documents?

**Mme Sherri Elms:** Oui, c'est dans sa correspondance pour les études.

**M. Colin Fraser:** Ces renseignements se trouvent-ils dans d'autres types de documents que vous recevez d'ACC?

**Mme Sherri Elms:** C'est dans l'une des lettres qu'il reçoit pour ses études. Il y en a une qui ne se présente pas comme cela, et il y en a une autre qui se présente comme cela tout le temps. J'aurais dû les apporter avec moi afin de pouvoir vous les montrer.

**M. Colin Fraser:** Ce n'est pas grave.

Pouvez-vous en envoyer une copie au Comité afin que nous puissions l'examiner et faire un suivi?

Êtes-vous d'accord?

**Mme Sherri Elms:** Bien sûr. Dites-moi simplement comment faire, et je ferai une capture d'écran. J'ai essayé.

**M. Colin Fraser:** Merci beaucoup. J'aurais aimé avoir plus de temps pour poser d'autres questions, mais c'est tout pour moi.

**Le président:** Monsieur Kitchen, vous avez deux minutes et demie.

**M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC):** Merci à tous d'être ici, et je vous remercie de vos commentaires.

Madame Elms, vous avez soulevé des points dont j'ai toujours eu conscience, et je viens d'une famille de militaires. Les civils ne comprennent pas les militaires. Ils n'ont pas la moindre idée de ce que c'est. Ils ne voient pas les choses du même oeil, et ils ne le comprennent pas de la même façon. Ils essaient de transposer tout ce qu'ils font d'un point de vue civil dans une perspective militaire, et ce sont deux situations entièrement différentes. Ce n'est pas seulement une question médicale; cela touche tous les aspects de la vie.

Votre affirmation au sujet de l'âme d'un soldat est tellement vraie. La situation d'un soldat, quel qu'il soit, est transférée à sa famille, et elle se développe dans la famille. C'est quelque chose que je porte en moi encore aujourd'hui, et qui sera toujours là. Ma femme ne comprend pas quand j'en parle, parce qu'elle n'a jamais vécu cette situation.

Je crois qu'ACC fait partie du problème, parce qu'à ACC, ce sont des civils qui prennent les décisions. Ils ne peuvent décoder l'âme d'un soldat.

**Mme Sherri Elms:** Je vais vous dire. Lorsque j'ai perdu l'adjoint qui m'avait été désigné au ministère de la Défense nationale — et c'est probablement arrivé un mois après le décès de Brad — et que je suis passée à Anciens Combattants, je me suis sentie perdue. Ce n'était plus la même chose. Je pouvais compter sur une personne-ressource aux blessures liées à un stress opérationnel. Même si les militaires étaient embarrassés, choqués ou atterrés par le suicide de Brad, je me sentais appuyée. J'avais eu un statut particulier depuis plus de 30 ans, et tout à coup, je l'ai perdu.

• (1200)

**M. Robert Kitchen:** Je sais que j'ai très peu de temps, mais je vous demanderais à tous de mettre sur papier et de présenter au Comité des idées sur ce qui pourrait être utile, comment nous pourrions utiliser cette information. C'est une étape importante pour leur faire comprendre cette partie.

Rapidement, Aaron, j'ai une question pour vous. Je sais que nous avons parlé un peu du suicide. Pourriez-vous nous parler un peu de la stratégie de prévention du suicide qui est présentée?

**M. Aaron Bedard:** Eh bien, en 2013, c'est moi qui ai parlé des cinq suicides en l'espace d'une semaine au mois de novembre. Nous avons beaucoup insisté pour que le suicide soit couvert. Nous sommes l'un des seuls pays au monde à ne pas faire le suivi des suicides au sein de sa communauté d'anciens combattants. C'est inacceptable. C'est un aspect qu'ils voulaient camoufler parce que les UISP étaient sous-financées et que les gens étaient expulsés rapidement des Forces armées canadiennes parce que les UISP débordaient. C'est une bonne façon de se débarrasser de quelqu'un, et la Loi sur la protection des renseignements personnels vous empêche de jamais reparler d'eux.

Il y a bien eu cette stratégie conjointe en matière de suicide, mais elle ne remonte qu'à 2012 parce qu'ils se sont tournés vers Statistique Canada au lieu de simplement regarder à l'interne, ce qu'ils auraient pu faire en quelques secondes par l'entremise du chef du syndicat, C.J. Gannon. J'ai déjà pensé à tout, mais ils évitent cette solution.

**Le président:** Nous allons céder la parole à M. Johns pendant une minute.

**M. Gord Johns:** Merci.

Nous aurions aimé avoir plus d'une heure avec vous quatre.

Aaron, peut-être pourriez-vous nous expliquer comment améliorer le transfert des dossiers de santé des militaires pour un ancien combattant qui se déplace d'une province à l'autre.

À ce sujet, pouvez-vous également nous parler de l'amélioration des dossiers numérisés et de la prestation de services aux anciens combattants des régions rurales? Je sais que nous n'avons qu'une minute, mais essayons tout de même.

**M. Aaron Bedard:** Je sais que vous avez dit à quelques reprises à quel point ce serait difficile à l'échelle nationale, avec une population de 38 millions d'habitants, mais nous ne sommes que 600 000, et les gens qui sont dans la catégorie des personnes avec des blessures graves, ceux qui ont été blessés par balles ou par une explosion à l'étranger, ne sont que quelques dizaines de milliers.

Si vous voulez commencer quelque part dans notre société, compte tenu du fait que nous venons de vivre une guerre pour la première fois en 50 ans, cela devrait être la case de départ. Je milite depuis six ans pour que les plaques d'identité des militaires soient munies d'une micropuce. Quel que soit l'endroit où ils se trouvent, tous leurs renseignements s'y trouveraient, parce que lorsque quelqu'un est blessé à l'étranger et qu'il se rend ensuite à Landstuhl, puis à un autre hôpital ici, les documents ne suivent pas. En conséquence, les blessés n'obtiennent pas les prestations qui leur reviennent et ils doivent se battre pour essayer de le prouver.

C'est toutefois toujours une question de financement. Malheureusement, le ministère de la Défense nationale se fait couper les vivres ici, à gauche et à droite tout le temps, et il est donc dans le pétrin et ne se penche pas sur cette question.

**M. Gord Johns:** Monsieur le président, pour la deuxième question, peut-il dire au Comité comment nous pouvons mieux aider les anciens combattants des régions rurales?

**Le président:** C'est ce que j'allais suggérer.

Je vous prie de m'excuser, mais le temps est écoulé.

Si vous avez des questions à poser ou d'autres suggestions à faire, vous pourriez peut-être les transmettre à la greffière, ou celle-ci communiquera avec vous. Je vais lui demander de vous envoyer un courriel et si vous pouviez nous les faire parvenir, nous les recevrons toutes et elles seraient consignées au compte rendu.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier tous d'être venus aujourd'hui, de votre témoignage et de tout ce que vous avez fait afin d'améliorer la vie des hommes et des femmes qui ont servi et qui continuent de servir notre pays.

Je propose que la séance soit suspendue pendant environ cinq minutes, après quoi nous reviendrons pour la deuxième moitié de nos travaux.

Merci.

•

\_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

•

• (1210)

**Le président:** Nous allons commencer la prochaine partie de notre réunion.

Dans le deuxième groupe, nous avons le plaisir d'accueillir par vidéoconférence Glen Kirkland, du Manitoba et, de l'Association des pensionnés et rentiers militaires, Charles McCabe, lieutenant-colonel (à la retraite), Michael Davie, major (à la retraite) et Keith McAllister.

Chaque groupe aura cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Nous allons commencer par M. Kirkland.

Monsieur Kirkland, si vous êtes prêt, nous allons commencer par vos cinq minutes. Bienvenue.

**M. Glen Kirkland (à titre personnel):** On m'a récemment demandé de parler pendant cinq minutes de la transition de la vie militaire à la vie civile. J'avais préparé un discours parfait et j'étais fin prêt à le livrer, mais hier soir, je n'ai cessé de penser à la première fois où on m'a envoyé témoigner au Parlement à titre de membre encore actif. Cela en dit long sur la façon dont les membres sont traités.

Lorsque j'ai été envoyé à Ottawa, un adjudant de l'UISP m'a immédiatement appelé et m'a dit que si je ne rentrais pas au Manitoba, je serais libéré pour cause d'indignité. C'était peu après avoir été blessé en Afghanistan par une roquette lors d'une attaque au cours de laquelle tous mes confrères ont été tués. J'ai pris en feu et j'ai été reçu des éclats d'obus, et j'ai subi des lésions cérébrales massives. Mon pancréas a cessé de fonctionner, et je dois donc recevoir de 8 à 14 injections par jour.

C'est drôle. Je n'arrivais pas à dormir hier soir, mais ce n'était pas à cause des horreurs de la guerre. C'était plutôt en raison de la façon dont j'ai été traité pendant ma transition à la vie civile. L'on ne vous traite pas tout à fait comme un être humain, et je crois que le système est conçu de telle sorte que le membre est presque voué à l'échec.

On m'a toujours dit que je suis un exemple de réussite chez les personnes ayant quitté l'armée. Je possède une entreprise immobilière prospère ici, au Manitoba, et j'embauche des anciens combattants. J'ai examiné les chiffres récemment, et j'ai prêté à des anciens combattants plus de 90 000 \$ au cours des deux dernières années, parce qu'ils ne se portent pas bien.

La transition n'est pas prévue pour que les gars réussissent. Une fois que vous êtes parti, vous êtes laissé seul. À l'heure actuelle, ces gens-là... Il y a un membre à qui je viens de faire un chèque de 27 000 \$. Il m'a dit que s'il ne pouvait pas mettre de l'ordre dans ses finances, il allait se suicider.

C'est le genre de stress que subissent les membres et les gens qui se sont exprimés publiquement. Je sais que c'est particulièrement vrai pour Aaron Bedard et Mark Campbell. Ces gens-là subissent une tonne de pressions qui ne devraient pas être exercées sur les gens qui sont à notre place. Il devrait y avoir une position de transition à cet égard.

Les hommes et les femmes qui quittent l'armée sont laissés pour compte. C'est ce que je tiens à répéter ici. Leur bilan médical n'est pas transféré à la vie civile. Il y a tellement de temps perdu et de maux de tête. Je suis sûr que vous l'avez déjà entendu, mais les gens se noient dans la paperasserie. Ce n'est qu'un immense fouillis. Cela en dit long sur la façon dont nos anciens combattants sont traités pendant la transition.

C'est en gros ce que je voulais dire, et je voulais garder du temps pour répondre à vos questions.

**Le président:** Merci.

Monsieur McCabe.

**M. Charles McCabe (représentant, Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires):** Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, mon organisation existe depuis une cinquantaine d'années. Au départ, nous nous sommes concentrés sur les problèmes de pension de service, comme l'assurance-emploi, l'assurance-maladie et l'assurance dentaire, mais dernièrement, nous avons abordé certains des sujets dont nous parlons ici aujourd'hui, comme l'invalidité causée par l'agent Orange. Les personnes blessées il y a plusieurs années ont maintenant plus de 60 ans et ont droit à des augmentations de prestations de survivant, ce que le parti au pouvoir nous avait promis avant les dernières élections, mais depuis, nous n'en avons plus entendu parler.

Avant de répondre à vos questions, j'aimerais aborder un problème de pension de service qui concerne la transition. Il existe une loi qui facilite le transfert des ex-membres de la GRC et des anciens combattants à la fonction publique, mais certains changements qui ont été apportés aux règlements de la fonction publique créent des règles du jeu inégales pour les soldats. J'aimerais céder la parole un instant à Michael Davie pour qu'il puisse l'expliquer. Il a une connaissance directe de ce problème. Nous vous demandons d'appuyer un projet de loi dont le Parlement est actuellement saisi pour régler ce problème particulier. C'est un problème facile à régler.

Michael.

Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, mon organisation existe depuis une cinquantaine d'années. Au départ, nous nous sommes concentrés sur les problèmes de pension de service, comme l'assurance-emploi, l'assurance-maladie et l'assurance dentaire, mais dernièrement, nous avons abordé certains des sujets dont nous parlons ici aujourd'hui, comme l'invalidité causée par l'agent Orange. Les personnes blessées il y a plusieurs années ont maintenant plus de 60 ans et ont droit à des augmentations de prestations de survivant, ce que le parti au pouvoir nous avait promis avant les dernières élections, mais depuis, nous n'en avons plus entendu parler.

Avant de répondre à vos questions, j'aimerais aborder un problème de pension de service qui concerne la transition. Il existe une loi qui facilite le transfert des ex-membres de la GRC et des anciens combattants à la fonction publique, mais certains changements qui ont été apportés aux règlements de la fonction publique créent des règles du jeu inégales pour les soldats. J'aimerais céder la parole un instant à Michael Davie pour qu'il puisse l'expliquer. Il a

une connaissance directe de ce problème. Nous vous demandons d'appuyer un projet de loi dont le Parlement est actuellement saisi pour régler ce problème particulier. C'est un problème facile à régler.

Michael.

• (1215)

**M. Michael Davie (représentant, Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires):** Merci de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis ici pour signaler au Comité un problème qui touche les anciens combattants qui ont fait la transition vers une deuxième carrière dans la fonction publique, et je fais partie de ceux-là. Nous avons également soumis au Comité un mémoire contenant des renseignements généraux détaillés sur ce problème. La traduction est toujours en cours, mais vous devriez la recevoir bientôt.

En 2013, le régime de retraite de la fonction publique a été modifié afin que les nouveaux employés soient tenus d'attendre cinq ans de plus avant de prendre leur retraite avec une pleine pension, alors que les employés existants bénéficiaient de droits acquis en vertu des anciennes règles. Toutefois, à l'époque de ce changement, aucune allocation n'a été accordée aux anciens combattants ayant les mêmes droits acquis qui ont transféré des services militaires ou de la GRC au régime dans le cadre de leur transition. En conséquence, ces anciens combattants seront obligés d'attendre cinq ans de plus avant de prendre leur retraite que leurs pairs de la fonction publique ayant la même période de service. À l'heure actuelle, il y a plus d'une centaine d'anciens combattants dans cette situation, moi y compris, et ce nombre pourrait atteindre 500 dans les prochaines années.

Lorsque j'ai fait la transition de l'armée à la fonction publique en 2014, j'ai transféré mes 15 années de service militaire ouvrant droit à pension au régime de retraite de la fonction publique. Cependant, en vertu des règles actuelles, je suis considéré comme un nouvel employé et je dois donc prendre ma retraite plus tard. Dans mon cas, ce sera à 60 ans, après plus de 42 ans de service. Cependant, si j'avais conservé mes droits acquis en vertu des anciennes règles, je pourrais plutôt prendre ma retraite à 55 ans après 37 ans de service. Si vous faites le calcul, j'ai bel et bien commencé à 17 ans.

Contrairement à bon nombre des problèmes dont le Comité a été saisi dans le cadre de cette étude, celui-ci relève entièrement et exclusivement du Parlement. Tout ce qu'il faut, c'est une simple modification de la Loi sur la pension de la fonction publique, qui est déjà devant la Chambre des communes sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire, soit le projet de loi déposé par le député Alupa Clarke. Je crois qu'il s'agit pour les anciens combattants d'une simple question d'équité qu'il est facile de corriger.

J'espère que le Comité inclura dans son rapport une recommandation pour que la Chambre des communes adopte le projet de loi C-357 afin de régler ce problème, ou que le gouvernement du Canada incorporera les modifications requises dans la mesure législative qui s'impose.

Merci d'avoir entrepris cette importante étude. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Le président:** Merci.

Monsieur McAllister.

**M. Keith McAllister (représentant, Association canadienne des pensionnés et rentiers militaires):** Bonjour. Merci.

**M. Charles McCabe:** Permettez-moi de vous présenter Keith. Il a participé à deux missions en Bosnie et une en Afghanistan. Comme il a été libéré pour des raisons médicales il y a deux ans, il est bien au courant des problèmes et il a une expérience personnelle des problèmes dont il a été question avant que nous nous réunissions, et qui sont observés partout au pays. J'ai demandé à Keith de souligner certaines des nombreuses questions que vous avez posées.

Keith.

**Le président:** Merci de votre service, monsieur McAllister, et merci d'être ici aujourd'hui. Nous allons commencer par vous entendre pendant cinq minutes.

**M. Keith McAllister:** Merci de me permettre d'être ici aujourd'hui.

Aujourd'hui, j'allais m'attarder aux questions que vous nous avez soumise dans le but d'obtenir des réponses, mais je crois que nous avons déjà les réponses à la plupart de ces questions.

Je vais insister sur trois grandes questions qui sont vraiment pertinentes, et j'ai une question à vous poser à tous. Qu'êtes-vous prêt à faire pour régler les problèmes du système?

Le premier d'entre eux est l'UISP. Bon nombre de problèmes minent l'UISP. Ce sont des problèmes qui durent depuis 10 ans. Vous avez entendu le témoignage d'une personne, et cela permettra de reconnaître le sergent-major à la retraite Barry Westholm. Il vous a envoyé des documents que vous pourrez consulter. Il était sergent-major de compagnie à l'UISP. Cet homme connaît les droits, sait ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et tout le reste dans ce système. C'est un expert en la matière qui s'occupe de régler les problèmes de l'UISP.

Nous avons également entendu Mme Cassandra Desmond, qui cherche à savoir ce qui s'est passé et comment le système a laissé tomber son frère. Eh bien, je sais ce qui a lésé son frère: le système médical. À l'heure actuelle, les militaires comme moi qui prennent leur retraite des FAC perdent leur médecin de l'armée et doivent intégrer un système de soins de santé public surchargé, où l'on n'a ni l'expérience ni la formation requises pour traiter les traumatismes liés au stress opérationnel et le TSPT.

Je le sais, car au cours de la dernière année, j'ai assisté aux funérailles militaires de deux jeunes soldats qui se sont enlevé la vie. On a déjà mentionné que notre système de prévention des suicides ne faisait pas l'objet d'un suivi. Ces suicides n'ont même pas été publiés dans les médias. Je vais en rester là.

Je voudrais également amener le sujet de la transition de la vie militaire à la vie civile. Lorsque j'ai pris ma retraite le 1<sup>er</sup> avril 2016, j'étais régi par l'ancien système. Il était très cohérent et la transition s'est effectuée facilement. Trente jours avant ma libération, lors de mon dernier jour de travail, on m'a assigné un commis aux libérations, un commis de l'armée des FC. Il a pris mes rendez-vous, m'a aidé à préparer mon programme de pension et m'a assuré que si j'avais des questions, il serait là pour y répondre.

Je vais maintenant parler brièvement de deux de mes amis. L'un d'entre eux prendra sa retraite au cours des prochains jours. J'ai demandé à mon ami Jim comment se passait sa libération des FC. Eh bien, il a dit: « pas aussi bien que ça ne s'est passé pour toi ». Il s'est rendu à la section chargée des libérations 30 jours avant sa date de libération. Ils lui ont remis une liste de pages Web et d'hyperliens et lui ont dit que c'était à lui de faire seul le suivi. Et en passant, ils lui ont donné son programme de retraite. À sa grande frustration, il s'est rendu compte que certains de ces hyperliens et de ces pages Web n'étaient plus valides ou ne fonctionnaient plus. Il n'a pas encore

terminé son processus de libération et il doit être libéré dans quatre ou cinq jours.

Je vais maintenant parler brièvement de mon autre ami, Bruno. Il prend sa retraite après 42 ans de service dans les Forces armées canadiennes. Il a 60 ans, l'âge obligatoire de la retraite. Cela signifie qu'il ne peut pas poursuivre sa carrière militaire. Voici qu'il m'apprend cette année que le processus de libération changera une fois de plus le 1<sup>er</sup> avril. Il est incapable d'entamer son processus de libération, et je dois souligner que son contrat prend fin vers le 17 avril. Le 1<sup>er</sup> avril, il se rendra à la section des libérations: il n'a aucune idée de ce que seront les nouvelles procédures et il disposera alors d'environ 17 jours pour tout mener à terme avant la fin de son contrat.

• (1220)

Je vais poser de nouveau la question et je vais la modifier pour vous. Qu'avez-vous idée de faire au sujet des problèmes que posent ces trois systèmes à l'heure actuelle? Je sais qu'à mon niveau et au sein du groupe de soutien des vétérans de l'ONU-OTAN Canada — je suis président pour la vallée supérieure de l'Outaouais —, j'ai des ressources. J'y connais suffisamment d'experts en la matière, il y en a peut-être aussi dans cette salle, qui sont en mesure de créer un groupe de travail afin de vraiment se concentrer sur la résolution de ces problèmes de sorte qu'il n'y ait plus de suicides et que la meilleure aide possible soit offerte aux anciens combattants.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci.

Nous allons commencer par des tours de cinq minutes, en commençant par M. McColeman.

**M. Phil McColeman:** Je remercie chacun d'entre vous d'être ici et de nous avoir fait part de votre point de vue.

J'aimerais en savoir plus sur le projet de loi d'initiative parlementaire qui a été présenté pour régler ce problème et peut-être également mettre en contexte le projet de loi de M. Clarke.

Tout d'abord, croyez-vous que le projet de loi d'initiative parlementaire résout le problème dont vous parlez, c'est-à-dire les disparités que vivent les gens aux abords de la retraite?

• (1225)

**M. Charles McCabe:** Il a le potentiel de le faire. J'en ai parlé à ma propre députée, Karen McCrimmon, qui a dit qu'il fallait simplifier les choses et qu'elle parlerait au président du Conseil du Trésor, et elle l'a fait. Michael vient de recevoir une lettre du Conseil du Trésor qui trahit le fait qu'on n'a là-bas aucune idée de ce dont on parle — mais vraiment aucune idée.

Il a le potentiel de le faire. J'en ai parlé à ma propre députée, Karen McCrimmon, qui a dit qu'il fallait simplifier les choses et qu'elle parlerait au président du Conseil du Trésor, et elle l'a fait. Michael vient de recevoir une lettre du Conseil du Trésor qui trahit le fait qu'on n'a là-bas aucune idée de ce dont on parle — mais vraiment aucune idée.

**M. Phil McColeman:** C'est exact. C'est ce contexte que je voulais mettre en évidence, car j'ai suivi cela de près. Comme vous le savez, messieurs, nous nous sommes rencontrés lors de la conférence de presse conjointe au sujet du projet de loi de M. Clarke...

**M. Charles McCabe:** Il y a quelques mois.

**M. Phil McColeman:** ... pour sensibiliser le public au fait que cela peut régler un problème assez facilement. Il n'y a rien de compliqué non plus, simplement qu'il y a cet écart, qu'il a été négligé et que l'on doit rectifier le tir.

Le projet de loi de M. Clarke ne sera pas présenté à la Chambre des communes avant la fin de la présente législature. Êtes-vous au courant de cela? C'est en raison de son rang dans l'ordre de priorité...

**M. Michael Davie:** À moins que vous obteniez le consentement unanime.

**M. Phil McColeman:** Il pourrait être accepté par un consentement unanime de la Chambre des communes. Cela pourrait arriver. L'autre chose que M. Clarke préconise — car il s'agit d'un enjeu simple et aucunement partisan —, qui réglerait un problème, c'est que le gouvernement, au besoin, le présente comme un projet de loi d'initiative ministérielle. Ils pourraient facilement le faire demain.

Pourtant, cela ne s'est pas produit. Je ne lui ai pas parlé au cours de la dernière semaine pour voir si quelque chose avait changé à cet égard, mais on observe une certaine résistance et le gouvernement ne veut pas aller de l'avant, ce qui ressemble à la réponse que vous avez obtenue du Conseil du Trésor.

Je le souligne parce que nous avons probablement entendu certains des témoignages les plus puissants que nous ayons jamais entendus au Comité, de la part des anciens combattants eux-mêmes, et comme vous le savez, M. Clarke est également un ancien combattant. Il connaît donc le système. J'aimerais maintenant que l'on réfléchisse à ce qui vient d'être dit au cours de l'heure qui précède et vous lire un extrait du témoignage de Mme Desmond pour recueillir vos réactions.

Auriez-vous la patience de me suivre?

D'accord.

Cela est extrait directement de son témoignage. Elle a parlé de stoïcisme. Elle a dit:

Le stoïcisme, l'endurance face à la douleur ou aux difficultés sans épanchements et sans plaintes, voilà ce que vous enseignez à ces hommes et à ces femmes. Mais quand ils cessent d'afficher ces qualités, quand ils se plaignent et font part de leurs émotions, on leur dit tout simplement

... et c'est sorti de la bouche du premier ministre...

que les anciens combattants exigent plus que ce que nous pouvons donner.

Quelle est votre réaction à cette affirmation?

**M. Keith McAllister:** C'est très décourageant d'entendre mon premier ministre dire une chose pareille. Mme Desmond et moi pouvons dire ce que...

Je peux dire, pour avoir été dans l'armée depuis 26 ans, que la formation est difficile. On nous entraîne à être durs. Le vieux dicton de l'époque était « esprit faible, corps faible », ce qui suppose que votre esprit est plus fort que votre corps. Si vous étiez blessé, vous enduriez sans rien dire. Vous continuiez en brave soldat. C'est là que cette mentalité entre en jeu. Et cette mentalité a toujours cours, de nos jours, sur toutes les bases.

Nous nous entraînons durement. Nous nous battons fort. Mais il n'y a aucun système pour ramasser les morceaux quand nous nous trouvons brisés. Nous subissons des traumatismes de stress opérationnel et d'autres choses du genre.

**M. Phil McColeman:** Monsieur Kirkland, voulez-vous répondre à cette remarque, que je cite?

**Le président:** Je suis désolé, monsieur Kirkland. Il ne nous reste plus que 30 secondes.

**M. Glen Kirkland:** Oui. C'est très décourageant d'entendre cela de la part de notre premier ministre. J'ai l'impression, moi aussi, d'avoir trop donné. J'y ai laissé ma vue, ma santé, ma jeunesse et la sécurité financière, tout ceci pour mon pays. J'ai l'impression que le gouvernement du Canada a tourné le dos aux anciens combattants. C'est très décourageant.

• (1230)

**Le président:** Merci.

Madame Lambropoulos, vous avez cinq minutes.

**Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.):** Bonjour. J'aimerais d'abord remercier les témoins d'être ici aujourd'hui pour répondre à certaines de nos questions.

Je vais commencer par M. Kirkland. Nous avons entendu parler des nombreux obstacles à la transition au cours de bien des réunions de comité. Nous sommes conscients de l'existence de ces problèmes. Cependant, l'un de nos objectifs dans le cadre de cette étude est de déterminer comment améliorer le système, comment améliorer cette transition. Je vais vous poser la question, parce que vous avez dit que votre cas avait été, en quelque sorte, considéré comme une réussite, et que vous meniez certaines activités qui vous avantageaient et qui n'avantageaient peut-être pas d'autres anciens combattants.

Je sais que vous avez dit qu'il y avait de nombreux obstacles. Pouvez-vous aussi nous dire ce qui vous a aidé à en arriver là? Pouvez-vous nous parler de votre situation personnelle et de la façon dont vous y êtes arrivé?

**M. Glen Kirkland:** Une bonne partie de mon succès n'est que façade. Je sais qu'Aaron Bedard, qui est encore dans la salle, le sait plus que quiconque.

Quand on souffre de douleurs chroniques, on doit apprendre à sourire malgré tout. Dans le domaine de l'immobilier, mon visage est mon gagne-pain.

Qu'est-ce qui m'a amené ici? Je ne dois mon succès ni au ministère des Anciens Combattants ni au gouvernement du Canada. J'ai réussi pratiquement en dépit d'eux. Ma transition de la vie militaire à la vie civile a été horrible: on m'a demandé d'aller suivre des cours universitaires, de rester dans l'armée jusqu'à l'obtention de mon diplôme, pour m'informer ensuite que je ne pourrais pas occuper ces postes. J'ai fait tous ces efforts en vain.

Qu'est-ce qui m'a amené à connaître le succès qu'on me prête? Je pense que c'est mon travail acharné, ma détermination et le fait d'avoir relégué au second plan ma santé et mon bien-être mental.

**Mme Emmanuella Lambropoulos:** Merci.

Je vais poser la question à M. McAllister. Vous avez mentionné quelques-uns de vos amis qui sont dans les FAC au moment où l'on se parle, surtout celui qui compte 42 années de service, je crois. Vous dites qu'il n'a pas encore accès aux documents nécessaires et qu'il obtiendra sa libération le 17 avril.

Pouvez-vous nous faire des recommandations sur la façon de faciliter ce processus? De combien de temps devraient disposer les membres des FAC avant leur libération pour effectuer la transition? Selon vous, combien de temps cela prendrait-il?



**M. Keith McAllister:** Je sais qu'il m'a fallu six mois pour amorcer la transition, pour obtenir les dossiers médicaux, les derniers rendez-vous médicaux et les rendez-vous chez les spécialistes jugés nécessaires, pour ensuite commencer à remplir les formalités administratives.

La raison pour laquelle on le libère le 1<sup>er</sup> avril est que les procédures de libération sur les bases sont en train de changer. Personne ne connaît le processus, alors il est impossible de s'y préparer à l'avance. S'il amorçait le processus de libération en vertu de l'ancien système, il devrait tout recommencer.

Nous recommandons de revenir à l'époque où le commis aux libérations était l'expert en la matière. Il connaissait le processus et il vous guidait à travers les dédales du système et vous aidait à suivre les étapes.

Le pire, c'est que si vous commettez une erreur dans votre programme de retraite, elle pourrait vous coûter cher et pendant longtemps. Je sais qu'il a fallu huit mois à une personne de mon groupe pour obtenir son premier chèque de pension.

**Mme Emmanuela Lambropoulos:** J'allais également poser une question à ce sujet parce que je ne sais pas exactement comment cela fonctionne. Si, par exemple, les documents ne sont pas soumis avant la date de libération, quelles sont les conséquences? Avez-vous entendu parler de cas où cela s'est produit?

**M. Keith McAllister:** Oui, je peux vous raconter une histoire épouvantable.

De plus, lorsque j'ai appris que je venais ici, j'ai communiqué avec d'autres organisations — avec le programme SSBSO à Ottawa et avec mon psychologue. Je lui ai demandé si elle avait quelque chose à ajouter.

Elle a soulevé la même question au sujet de la libération. Elle voyait un membre qui souffrait du TSO et d'un TSPT. Il n'était pas capable de fonctionner seul ou de s'occuper de lui-même, et il était en processus de libération de l'armée. Elle a dû participer au processus de libération pour l'aider, car il n'y avait personne pour le faire dans les FC.

Merci.

• (1235)

**Le président:** Monsieur Johns, vous avez cinq minutes.

**M. Gord Johns:** Merci beaucoup.

Merci à tous d'être ici et merci pour vos importants témoignages.

Je vais peut-être commencer par M. Kirkland. Je vous suis très reconnaissant d'avoir parlé de l'importance du retour au travail et du retour des anciens combattants sur le marché du travail.

Aux États-Unis, je crois que 30 % des travailleurs sont des anciens combattants qui ont été formés et réembauchés. En fait, j'en ai parlé mardi, avec certains des hauts fonctionnaires qui ont comparu devant le Comité. Ils n'ont pas de cibles claires. Ils n'ont pas, malgré l'initiative d'embauche des anciens combattants et la Loi sur l'embauche, de stratégie ou de plan solide pour passer à la prochaine étape.

Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'importance de disposer de cibles claires et d'une stratégie solide pour les anciens combattants, et sur la différence que cela ferait, encore une fois, pour un ancien combattant qui sort de l'armée.

**M. Glen Kirkland:** Je crois fermement que le retour au travail est la clé du succès et du bien-être mental des anciens combattants. En même temps, compte tenu de la façon dont la Nouvelle Charte des anciens combattants est conçue, pour bien des gens, il n'y a aucun

avantage à retourner au travail parce qu'ils sont pénalisés pour chaque dollar qu'ils gagnent. Alors ces personnes doivent décider si elles veulent risquer de perdre la sécurité que leur donne leur chèque du gouvernement en retournant au travail, alors que cela pourrait ne pas fonctionner, et qu'ensuite, comme le disait ce monsieur, elles pourraient devoir attendre des mois et des mois pour être réadmissibles aux programmes.

Ce que je vois souvent, c'est qu'on ne tire aucun avantage à aller mieux. Les gens ne vont pas mieux parce que dès qu'ils deviennent « en santé », ils perdent leur droit aux revenus établi en vertu des programmes existants. S'ils trouvent un emploi et deviennent plus productifs, on récupère une partie de leur pension. Où est l'incitation à retourner au travail? Je pense que c'est un système vraiment déficient.

Personnellement, je ne reçois pas d'indemnisation financière pour mes blessures. Si je décidais de ne pas travailler, j'en recevrais et je pense que c'est vraiment injuste. J'ai beaucoup d'employés et ce sont surtout des anciens combattants qui vont travailler parce que c'est leur nature. Comme soldats, ils sont habitués de travailler fort — un soldat paresseux ne réussit même pas sa formation. Ces gens-là doivent donc retourner au travail, mais ils ont aussi besoin de sécurité et de certains bénéfices pour le faire.

**M. Gord Johns:** J'apprécie vraiment vos observations, monsieur Kirkland. Il sera essentiel d'éliminer ces obstacles pour motiver ces personnes à retourner au travail.

Monsieur Davie, vous avez parlé du projet de loi de M. Clarke et d'un autre obstacle pour les personnes qui veulent retourner au travail. Pouvez-vous nommer d'autres obstacles que nous pourrions éliminer pour faire en sorte que ces personnes retournent travailler?

Monsieur McCabe ou monsieur McAllister, si vous voulez intervenir également, allez-y.

**M. Michael Davie:** Oui, en ce qui concerne le service, selon mon expérience, la Loi sur l'embauche des anciens combattants a été une bonne initiative pour ouvrir tous les emplois de la fonction publique à tous les anciens combattants — c'est formidable. Mais tout comme Keith, j'ai vérifié auprès de certains de mes amis qui ont récemment participé à ce processus et ils m'ont exprimé toutes sortes de frustrations.

Une chose concrète à laquelle j'ai pensé avant de venir ici, c'est que si les professionnels des RH de la fonction publique étaient conseillés sur la façon de procéder à cette transition, cela se passerait beaucoup mieux. Toutes les politiques, à l'exception de celle que j'ai mentionnée, sont en place pour que les services aux anciens combattants comprennent que nous avons des congés annuels et des congés de maladie et que notre salaire est reporté. Tout ceci est très bien. Les commis des RH de la fonction publique ne savent pas cela.

J'ai dû me battre avec les commis de mon ministère pour obtenir mon congé de maladie, ce qui a mis un an et demi à se faire, parce qu'il m'a fallu autant de temps pour voir ma pension de l'armée transférée vers la pension de la fonction publique.

Je pense qu'il serait constructif de voir le dirigeant principal des ressources humaines émettre des lignes directrices regroupées qui diraient essentiellement: « Voici comment il faut transférer les dossiers des gens de l'armée à la fonction publique. »

• (1240)

**M. Gord Johns:** On entend constamment parler de la nécessité d'un service d'accompagnement complet. Monsieur McAllister, vous y avez fait allusion, je crois. Comment pouvons-nous aider les gens à naviguer? Voulez-vous parler de ce besoin, ou si c'est une occasion?

**Le président:** Il vous reste environ 20 secondes.

**M. Keith McAllister:** Il a résumé le processus. J'en connais qui rejoignent la fonction publique et tout se passe bien. Le principal problème était le transfert de leur pension.

**M. Gord Johns:** D'accord. Merci.

**Le président:** Monsieur Fraser.

**M. Charles McCabe:** Permettez-moi d'ajouter, et Keith et moi en avons parlé en venant ici aujourd'hui, que les anciens combattants sans abri ont renoncé. Keith pense qu'il en est ainsi pour bon nombre d'entre eux dont il connaît le cas. C'est ce que vous avez dit dans l'Ouest; sans boulot, à quoi rime la vie? À quoi bon se lever le matin?

Permettez-moi d'ajouter, et Keith et moi en avons parlé en venant ici aujourd'hui, que les anciens combattants sans abri ont renoncé. Keith pense qu'il en est ainsi pour bon nombre d'entre eux dont il connaît le cas. C'est ce que vous avez dit dans l'Ouest; sans boulot, à quoi rime la vie? À quoi bon se lever le matin?

**Le président:** Monsieur Fraser, vous avez cinq minutes.

**M. Colin Fraser:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à tous d'être ici. Caporal Kirkland, pourrais-je revenir sur une chose que vous avez dite? Je veux m'assurer de bien comprendre. Il n'y aurait pas nécessairement d'incitation à retourner au travail, disiez-vous, en raison des prélèvements sur la pension, mais je crois comprendre qu'ils ne visent qu'une partie du revenu d'un ancien combattant. On peut gagner jusqu'à 20 000 \$, je pense, sans prélèvement, après quoi le prélèvement est progressif. Est-ce exact, ou est-ce que je comprends mal?

**M. Glen Kirkland:** Je n'en ai aucune idée. Je ne reçois rien.

**M. Colin Fraser:** D'accord. Je n'en étais pas sûr non plus, mais il nous faudra vérifier pour nous assurer de bien comprendre.

Votre expérience de transition, et je comprends tout à fait ce que vous dites à ce sujet, semble réussir, et de toute évidence, vous vous en tirez bien et vous réussissez dans votre carrière, mais cela ne fait pas nécessairement de la transition une réussite sur tous les plans. Pouvez-vous nous parler un peu de l'importance du soutien de vos pairs? Je sais que vous êtes ami avec d'autres personnes qui ont témoigné devant le Comité, et vous avez ce réseau de personnes qui ont vécu des expériences semblables. Pouvez-vous nous dire en quoi il est important d'avoir le soutien de ses pairs, et ce que le ministère des Anciens Combattants pourrait faire pour aider les anciens combattants à bénéficier du soutien de leurs pairs tout au long de leur transition afin de faciliter les choses?

**M. Glen Kirkland:** Cela peut sembler incohérent ou sans rapport, je sais, mais dès que le gouvernement actuel décidera de faire ce qu'il a dit qu'il allait faire et de rétablir la pension, nous aurons peut-être alors un peu de sécurité pour pouvoir nous réunir et prendre un peu de congés. Je viens de Vancouver, qui n'est pas très loin de l'endroit où se trouve Aaron Bedard, et je ne suis pas allé voir ma famille depuis environ quatre ans parce que je n'ai pas la sécurité financière pour aller là-bas. Encore une fois, je suis considéré comme l'une des réussites, mais quand vous vous démenez pour essayer d'aider d'autres anciens combattants et pour combler les lacunes laissées par le gouvernement du Canada et Anciens Combattants Canada, vous êtes assez limité dans ce que vous pouvez faire. Donc, oui, le soutien des pairs est extrêmement important, mais il devrait s'accompagner d'un peu de sécurité financière. Le simple fait que vous ayez dit que vous alliez le faire ne veut plus rien dire, je crains.

**M. Colin Fraser:** Monsieur McAllister, puis-je vous poser la même question au sujet du soutien entre pairs? Était-ce un élément important de votre transition, et qu'en est-il aujourd'hui? Dans des situations très difficiles, de vulnérabilité peut-être pour les anciens combattants qui vivent un changement majeur dans leur vie, cela doit aider, je pense, de pouvoir compter sur d'autres personnes ayant vécu des expériences semblables. Pouvez-vous nous en parler?

**M. Keith McAllister:** C'est le cas. Il est important d'avoir l'appui de vos pairs, tout comme l'appui d'autres personnes qui sont passées par le système et qui peuvent vous donner des suggestions et des conseils sur ce qui se passe. Comme je l'ai dit, mon ami qui prend sa retraite après 42 ans a été mon mentor. Il m'accompagne maintenant dans le processus de libération. Je participe également à des groupes d'anciens combattants. Après avoir quitté l'armée, nous formons ces petits groupes qui gardent nos pairs ensemble. Nous retrouvons une cohésion que nous n'avons plus dans l'armée. Nous allons au-devant les uns les autres et pouvons nous entraider dans certains domaines.

Cela répond-il à votre question?

• (1245)

**M. Colin Fraser:** Oui, merci. J'apprécie.

En ce qui concerne la transition, le Comité a recueilli de nombreux témoignages et s'efforce d'élaborer des recommandations au gouvernement pour tenter d'améliorer la situation concernant les différents aspects des obstacles à la transition. C'est frustrant, je sais parce que le processus est répétitif et prend beaucoup de temps, mais c'est grâce à lui que nous pouvons espérer apporter des changements, et je vous remercie tous d'être ici.

On nous a souvent parlé de l'importance des familles pendant le processus de transition. Je me demande, Keith, si vous pourriez parler de la participation de la famille au processus de transition et des moyens de la faire participer à ce processus pour qu'il soit le plus efficace possible.

**Le président:** Je m'excuse. Il nous reste environ 30 secondes.

**M. Keith McAllister:** D'accord.

Il est très important que la famille soit là. La famille est l'épine dorsale du soldat, et quand on organise nos séminaires du SPSC et tout, il est important que les femmes et le reste de la famille participent au processus et le comprennent. Si une personne atteinte de stress opérationnel n'est pas en mesure de reprendre les rênes, au moins le conjoint peut le faire en partie.

**M. Colin Fraser:** Merci.

**Le président:** Merci, messieurs.

Monsieur Samson, nous en sommes à des tours de quatre minutes.

**M. Keith McAllister:** Je peux y répondre, et je peux céder la parole à M. Kirkland, s'il le veut.

Cela aidera, je pense, certains anciens combattants blessés à envisager de présenter une demande. Cela pourrait être un gros problème, parce qu'à l'heure actuelle, à ACC, le processus normal est de 26 semaines avant même qu'un examen ait lieu.

Je vais céder la parole à M. Kirkland.

**M. Darrell Samson:** Je ne sais pas si M. Kirkland... Allez-y.

**M. Glen Kirkland:** Les soldats ont grand besoin d'un soutien financier. Beaucoup de gens souffrent. J'ai hâte de voir combien de gens, lorsqu'ils font leur chèque pour l'impôt sur le revenu, disent que c'est tout ce qu'ils peuvent se permettre maintenant. Cela peut aller dans les deux sens. Le premier ministre Trudeau dit clairement qu'il n'a pas les moyens de nous payer. Eh bien, j'ai un gros chèque d'impôt à envoyer, et je n'en ai tout simplement pas les moyens maintenant, alors on verra où ça nous mène.

**M. Darrell Samson:** Comment ACC peut-il améliorer l'évaluation du SSPT et l'inclure dans les pensions d'invalidité? Que peut-il faire pour mieux aider ceux qui en souffrent?

**M. Charles McCabe:** Je ne sais pas si ACC fait cette évaluation. C'est l'armée qui la fait avant la libération.

Je ne sais pas si ACC fait cette évaluation. C'est l'armée qui la fait avant la libération.

**M. Michael Davie:** C'est ce que j'allais dire. Je pense que le Comité a déjà entendu dire qu'ACC ne devrait pas l'évaluer. Si les militaires l'ont déjà évalué, ACC ne devrait pas l'évaluer. C'est une recommandation qui a été faite au Comité. Le Comité a fait cette recommandation au gouvernement. Je ne sais pas pourquoi c'est toujours le cas.

**M. Darrell Samson:** Très bien. Vous avez donné la réponse que je voulais que vous donniez.

Enfin, d'après votre expérience, quelle est la ressource la plus importante pour les anciens combattants atteints du SSPT pendant la transition?

Keith et ensuite M. Kirkland peuvent répondre.

**M. Keith McAllister:** Si vous me permettez de commencer, le plus important est de le faire reconnaître tout de suite et d'obtenir l'aide des professionnels appropriés. Un de mes amis a reçu un diagnostic de SSPT grave, et il s'est adressé au médecin pour faire augmenter ses médicaments ou quelque chose du genre, et le médecin lui a demandé ce qui se passait dans sa vie à ce moment-là, et il lui a dit qu'il devrait peut-être tout simplement l'avalier.

Il nous faut davantage de professionnels mieux formés de la santé, des médecins pour dispenser ces soins.

• (1250)

**M. Darrell Samson:** Monsieur Kirkland, rapidement, puisque nous n'avons pas de temps, répondez rapidement.

**M. Glen Kirkland:** Il faudrait peut-être humaniser l'ensemble du processus qui est très impersonnel. En matière de SSPT en particulier, rien n'est noir ou blanc. Il y a une grande zone grise, et nous devons travailler comme des êtres humains.

**M. Darrell Samson:** Merci à tous pour votre service.

**Le président:** Madame Wagantall, vous avez quatre minutes.

**Mme Cathay Wagantall:** Merci, monsieur le président.

Glen, vous avez commencé par parler des pressions et des frustrations liées à la transition. Je crois vraiment que les difficultés de transition liées au système — comme vous le dites, essayer d'obtenir des services d'ACC — ont une incidence sur la santé mentale des militaires en transition et sont une cause de suicide au Canada. On me reproche souvent ce genre de déclaration, mais quand on nous signale des situations... La semaine dernière, un ancien combattant a reçu un diagnostic de TSPT, comme on dit dans l'armée. Voilà maintenant 10 ans qu'il bataille pour le faire reconnaître par ACC, il a reçu l'ordre de prendre l'avion pour se rendre à un certain endroit, de se pomponner et de se présenter, ce qu'il a fait, et la réponse a été: « Eh bien, puisque vous avez été en

mesure de le faire, alors de toute évidence, vous ne souffrez pas de TSPT. »

Cela m'inquiète beaucoup et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Vous êtes agent immobilier. À Brandon, près de Shilo. Avez-vous affaire aux gens de la base qui ont besoin d'un logement? Quelle est votre expérience à cet égard?

**M. Glen Kirkland:** Votre question en recouvre plusieurs. Oui, j'ai affaire à beaucoup de gens qui font la transition, qui arrivent et qui partent, et cela a très bien fonctionné.

Je vous raconterai une petite histoire.

Mon adjoint a passé une trentaine d'années dans l'armée et il est suicidaire, en ce moment même. Je l'ai installé à un pâté de maisons de chez moi pour m'assurer que je pouvais passer le voir tous les jours et c'est... Désolé, c'est simplement que le gouvernement l'a laissé complètement tomber. Ce gars a vécu l'enfer, et il ne reçoit aucune indemnisation.

On dit aussi que tout le monde veut être une réussite et tout ça. On m'a refusé une prestation sous le prétexte que mes blessures ne pouvaient guère m'affecter puisque je peux être un agent immobilier efficace? Comme je vous le dis. Mais on ne voit pas que je me réveille, que je sens les cheveux brûlés et que j'entends les cris de mes amis qui sont morts à quelques pas de moi. On ne comprend pas que c'est insupportable de ne pas pouvoir voir d'un œil ou que je retire des fragments de métal de mon visage tous les matins lorsque je me rase.

Alors, oui, vous avalez et vous bombez le torse, mais ça remue beaucoup de choses et c'est très décourageant.

**Mme Cathay Wagantall:** Désolée de vous faire subir ça, Glen.

Sherri Elms, qui était ici, a perdu son mari. Elle a parlé des préjugés moraux que nos anciens combattants et nos soldats subissent à cause du problème que vous soulevez, c'est-à-dire le manque de reconnaissance de ce que vous avez vécu et le manque d'appréciation pour les services rendus, la compensation accordée n'étant pas à la hauteur de ce que vous méritez vraiment. Notre comité ne compte plus les témoignages dans ce sens. Les Canadiens en sont également très mécontents. Merci d'avoir accepté de nous en faire part.

Keith, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

**M. Keith McAllister:** Non, il a tout dit.

**Mme Cathay Wagantall:** D'accord, merci.

Keith, vous avez parlé des SME. J'aime ça. J'aime cet acronyme.

Nous l'avons entendu à maintes reprises aujourd'hui. Aaron, vous êtes très actif au sein des comités consultatifs et avez l'impression que vous contribuez utilement à l'amélioration du système parce que vous faites partie du groupe qui a besoin de ces soins. C'est le bon endroit pour apprendre ce qu'il faut faire et, honnêtement, comment le faire.

Lorsque vous parlez d'experts en la matière, où selon vous faut-il recourir beaucoup plus largement à eux au sein du gouvernement pour s'assurer que l'on donne à nos anciens combattants ce qu'ils méritent?

**M. Keith McAllister:** Il s'agit simplement de faire ce que nous faisons ici aujourd'hui et d'entendre nos anciens combattants, c'est-à-dire d'avoir un groupe de travail, puis de s'attaquer au problème, disons, un problème, et de demander aux anciens combattants concernés, comme moi et d'autres, de trouver une solution valable. Nous connaissons le système. Nous nous connaissons. Je prends soin de moi-même. M. Kirkland prend soin de lui-même. Nous prenons tous soin de nous-mêmes en tant qu'anciens combattants parce que c'est tout ce que nous avons à faire maintenant. Mais lorsque nous avons besoin de l'aide de notre gouvernement, nous en avons besoin.

• (1255)

**Mme Cathay Wagantall:** C'est exact.

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant terminer avec M. Eyolfson, pour trois minutes et demie.

**M. Doug Eyolfson:** Merci.

J'avais de nombreuses questions à poser, mais c'en est une autre qui s'impose à l'avant-plan.

Monsieur Kirkland, vous avez dit que votre ami est suicidaire en ce moment. Est-ce qu'il va bien? Pouvons-nous lui venir en aide? A-t-il besoin d'aide et y a-t-il quelque chose que nous puissions faire pour lui dans l'immédiat?

**M. Glen Kirkland:** Il a demandé et obtenu de l'aide. Depuis septembre, il est en train de se remettre. Mais il a fallu un barrage de commentaires sur Twitter et Facebook et tout le reste pour attirer l'attention sur sa situation. Entre-temps, le fardeau incombe à quelqu'un, et j'ai dû faire quelques chèques à ce monsieur et l'installer plus près, le rapprocher de moi.

J'étais le premier agent immobilier au Canada l'an dernier pour HomeLife Realty. Je vis dans une maison très modeste. Le terme « modeste » est peut-être un euphémisme en raison de l'ampleur de la responsabilité financière, morale, que j'assume et que j'essaie vainement de transférer au ministère des Anciens Combattants.

C'est particulièrement décourageant. Aussi dur que vous travaillez, il y a toujours des gens dans le besoin. Malheureusement, j'ai l'impression qu'une bonne partie de cette responsabilité retombe sur mes épaules.

**M. Doug Eyolfson:** Je comprends.

De plus, seriez-vous disposé à nous fournir ses coordonnées — à la fin, et non pendant le témoignage — et à voir si nous pouvons simplement communiquer avec lui et faire un suivi?

**M. Glen Kirkland:** Je ne pense pas qu'entendre les gens contre qui il se bat va vraiment lui être bénéfique mentalement à l'heure actuelle.

Je ne vais pas jouer au psychologue de bistro ou quoi que ce soit, mais il reçoit l'aide dont il a besoin. Encore une fois, je pense que l'un de ses plus gros problèmes de stress post-traumatique, c'est de traiter avec le gouvernement.

**M. Doug Eyolfson:** Très bien. Merci.

Un simple éclaircissement. Quand avez-vous été libéré?

**M. Glen Kirkland:** Cela fait neuf ans et sept mois, je crois.

**M. Doug Eyolfson:** En quelle année avez-vous été libéré?

**M. Glen Kirkland:** Je crois que c'était en 2015.

**M. Doug Eyolfson:** Très bien. Merci.

Y a-t-il eu des progrès dans vos demandes depuis, ou des changements dans ce qui s'est passé au moment de votre libération?

**M. Glen Kirkland:** J'ai été très heureux d'entendre parler de l'augmentation et de la rétroactivité à partir du paiement forfaitaire, mais la façon dont cela a été fait était tellement minime. Cela a été indexé.

Donc, non, il n'y a pas eu beaucoup de changements. Encore une fois, j'ai des documents indiquant que la raison pour laquelle ma demande a été rejetée est que mes affaires marchent. Dans quelle mesure mes blessures pourraient-elles m'affecter?

**Le président:** Merci.

Nous allons terminer avec M. Kitchen. Vous avez une minute et demie.

**M. Robert Kitchen:** Messieurs, merci de votre service et de votre présence.

J'ai suivi la transition de mon père à son départ et j'ai appris, sur son lit de mort, qu'il avait été exposé à l'agent Orange. Mon frère a fait la transition, ma soeur a fait la transition, mon ex-beau-frère a fait la transition, et j'ai trois neveux qui sont actuellement en service et qui feront la transition à un moment donné. J'espère que nous pourrions faire avancer les choses le plus rapidement possible et de façon efficace, comme vous avez dit, Keith, que cela avait été le cas pour vous.

J'irai très vite. Monsieur Kirkland, j'ai travaillé toute ma vie comme chiropraticien. En tant que chiropraticien, j'ai payé 4 000 \$ par an de cotisation pour l'assurance-invalidité. J'ai payé un supplément à titre de travailleur indépendant. Cela signifiait que si j'étais blessé et que je ne pouvais plus travailler, tant que je ne redeviendrais pas chiropraticien, je pourrais continuer à travailler et à recevoir ma pension d'invalidité.

Est-ce que ce genre de chose serait utile? On suppose que nos soldats peuvent en bénéficier, et j'entends dire que ce n'est pas le cas. Je suppose que ce serait une occasion.

• (1300)

**M. Glen Kirkland:** Je suppose que vous voulez dire que s'ils reprenaient une activité semblable, ils ne pourraient pas obtenir...

**M. Robert Kitchen:** Je veux dire s'ils reprenaient n'importe quel autre travail, ailleurs que dans l'armée.

**M. Glen Kirkland:** Mais pourquoi pas? N'est-ce pas toute l'idée qu'être blessé...? L'avantage n'est-il pas...? N'êtes-vous pas censé essayer de vous remettre? Si vous pouvez encore faire ce travail, pourquoi pas?

Voici une histoire. Un type a été frappé par une bombe en 2001 lors de l'incident de tir ami. Il a été jugé invalide à 100 %, et il l'a avalé. Je ne devrais pas dire qu'il l'a avalé; il s'est battu contre ses blessures. Il s'est réadapté, il a conservé son poste, il a réussi à garder son emploi dans l'armée et il est maintenant l'un des militaires du rang les plus élevés. Il touche aussi une pension d'invalidité de 100 %. Je pense que c'est la véritable réussite. Il a été blessé, il a pu se remettre et il ne se fait pas agresser financièrement parce qu'il a été capable de se remettre.

**Le président:** Merci.

**M. Charles McCabe:** L'armée est évidemment une organisation paternaliste. Lorsque nous nous sommes engagés, nous nous attendions à ce que l'on veille sur nous. Ce qui s'est passé maintenant, bien sûr, c'est que le premier ministre a dit qu'il n'avait pas les moyens de s'occuper de nous. C'est là que le fromage se lie.

L'armée est évidemment une organisation paternaliste. Lorsque nous nous sommes engagés, nous nous attendions à ce que l'on veille sur nous. Ce qui s'est passé maintenant, bien sûr, c'est que le premier ministre a dit qu'il n'avait pas les moyens de s'occuper de nous. C'est là que le fromage se lie.

**Le président:** Si vous avez quelque chose à ajouter, envoyez-le au greffier et nous le ferons parvenir au Comité.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à vous remercier de votre témoignage, d'avoir servi notre pays et d'avoir appuyé sans relâche les hommes et les femmes qui servent actuellement et les anciens combattants.

Nous avons une motion d'ajournement de M. Samson.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Merci.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>